

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



**Les quatre fondements**

**القواعد الأربع - Qawa'id al Arba'a**

**de Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab**

الشيخ محمد بن عبد الوهاب

**Explication du Cheykh Al Fawzan**

الشيخ صالح بن فوزان الفوزان



شرح القواعد الأربع

بشرح الشيخ محمد بن عبد الوهاب  
رحمه الله

شرح

الشيخ العلامة صالح بن فوزان الفوزان

- حفظه الله -

Cours audio du frère Abou Hammad Al-Hayiti

de [salafidemontreal.com](http://salafidemontreal.com)

Retranscrit par Oum Mouqbil du forum [el-ilm.net](http://el-ilm.net)

Compilé pour [3ilm.char3i.over-blog.com](http://3ilm.char3i.over-blog.com)

# Sommaire



## Cours 1

### Introduction aux quatre principes

#### Explication de la dou'a d'introduction.....5

Au nom d'Allah Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde ; et c'est à Lui que nous implorons l'aide. Je demande à Allah Le généreux, Seigneur de l'immense trône, qu'Il soit ton allié ici-bas et dans l'au-delà, et qu'Il te bénisse où que tu sois, et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, patient lorsqu'il est éprouvé, et repentant lorsqu'il est pêcheur, car ces trois qualités sont les signes du bonheur. ....5

## Cours 2

### Suite de l'introduction

#### Explication d'Al-Hanifiyah, religion d'Abraham et de tous les prophètes

#### Explication des conditions d'acceptation de l'adoration

#### Fin de l'introduction .....13

Sache, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance, que la religion d'Ibrâhîm « Al Hanifiya » est que tu adores Allah en Lui vouant exclusivement le culte, comme le dit Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Et Je n'ai créé les Djinn et les hommes que pour qu'ils M'adorent.* » (sourate 51 verset 56).....13

« Sache alors que l'adoration ne porte ce nom que si elle est monothéiste, tout comme la prière ne porte ce nom que si elle est pratiquée en état de pureté. » .....18

En effet, lorsque le polythéisme se mélange à l'adoration, il la corrompt tout comme l'impureté corrompt la pureté. Et lorsque tu sauras que lorsque le polythéisme se mêle à l'adoration, il la corrompt et annule toute les actions, et rend celui qui le commet parmi les éternels damnés de l'enfer, tu sauras dès lors que la chose la plus importante pour toi c'est de connaître cette chose. Il se peut alors qu'Allah te sauve de ce piège qu'est l'association à Allah, au sujet duquel Il dit (traduction rapprochée) : « *Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.* » (Sourate 4 verset 48). Et ceci se fera par la connaissance de quatre règles qu'Allah a énoncées dans Son livre. ....21

## Cours 3

### Explication de la première règle :

#### Savoir que les Moushrikines que le prophète a combattus affirmaient Ar-Rouboubiyah

### Explication de la deuxième règle :

#### Les Moushrikines disaient qu'ils ne prenaient des intermédiaires que pour se rapprocher d'Allah .....23

La première base : C'est que tu saches que les mécréants que combattait le messager d'Allah صل الله عليه وسلم reconnaissaient qu'Allah سبحانه وتعالى est Le Créateur et Le Commandeur, et que la reconnaissance de cela ne les fit pas entrer dans l'islam. Ceci est indiqué par la parole d'Allah (traduction rapprochée) : « *Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le*

<i>mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah ». Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? »</i> (Sourate 10 verset 31) .....	23
La deuxième base : C'est qu'ils disent : « Nous ne les invoquons et ne nous adressons à eux que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur. ». Le fait qu'ils leur demandent le rapprochement d'Allah est indiqué par la parole d'Allah (traduction rapprochée) : « Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent: « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ». En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant. » (Sourate 39 verset 3) .....	26
Et le fait qu'ils leur demandent l'intercession est indiqué par la parole de Allah سبحانه وتعالى d'Allah (traduction rapprochée) : « Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. » (Sourate 10 verset 18). Et il y a deux intercessions : l'une est niée, et l'autre confirmée : L'intercession niée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah pour une chose que seul Allah peut faire, et ceci est indiqué par la parole de Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « Ô les croyants ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes. » (Sourate 2 verset 254). Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah, et dont l'intercesseur a reçu l'honneur d'intercéder, et dont Allah est satisfait des paroles et des actes de celui pour qui on intercède. Et elle ne se fait qu'après la permission d'Allah, comme Il le dit (traduction rapprochée) : « Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? » (Sourate 2 verset 255) .....	28

#### Cours 4

##### Explication de la troisième règle :

##### **Le prophète est venu parmi des Moushrikines qui adoraient toute sorte de choses et il n'a pas distingué entre eux .....**

La troisième base : C'est que le prophète صل الله عليه وسلم est apparu chez des gens dont les cultes divergeaient : il y en avait qui adoraient les anges, d'autres les prophètes et les pieux, d'autres les pierres et les arbres, d'autres le soleil et la lune. Malgré cela, le messenger صل الله عليه وسلم les combattit tous sans distinction.....	30
Ceci est indiqué par la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association (fitna) et que la religion soit entièrement à Allah seul. » (sourate 2 verset 193) .....	32
Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient le soleil et la lune est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « Parmi Ses merveilles, il y a la nuit, le jour, le soleil et la lune: ne vous prosterner ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosterner-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez » (sourate 41 verset 37) .....	33
Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les anges est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes. » (sourate 3 verset 80) .....	33
Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les prophètes est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « Rappelle-leur le moment où Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. » (Sourate 5 verset 116) .....	34
Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les personnes pieuses est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « Ceux qu'ils invoquent, cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement. » (Sourate 17 verset 57) .....	35

## Cours 5

### Suite de l'explication de la troisième règle

#### Explication de la quatrième règle :

#### le shirk contemporain est pire que celui des premiers moushrikines .....38

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les pierres et les arbres est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « 19. *Que pensez-vous cependant des divinités, Lāt et Uzzā 20. ainsi que Manāt, cette troisième autre ?* » (Sourate 53, verset 19-20).....38

Et le hadîth d'Abî Wâqid Al-Laythî qu'Allah l'agrée, qui dit : « *Nous sortions avec le Prophète صلى الله عليه وسلم pour l'expédition militaire de Hounayn et nous avons récemment quitter le polythéisme. Les polythéistes avaient un arbre pour lequel ils avaient de la dévotion et sur lequel ils suspendaient leur armes, ils l'appelaient « Dhât Anwât ». Nous sommes passés près d'un arbre et nous avons dit : « Ô Messager d'Allah ! Désigne-nous un Dhaat Anwaat semblable à leur Dhaat Anwaat. » Il répondit : « Allahou Akbar (Allah est le plus grand) ! Ce sont les chemins déviés ! Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, ce que vous avez demandé est semblable à ce que Bani Israîl demanda à Moussa عليه السلام (traduction rapprochée) : « Ô Moussa, désigne-nous une divinité semblable à leurs divinités. » Il dit : « Vous êtes certes des gens ignorants. Le culte auquel ceux-là s'adonnent est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. » Il leur dit : « Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures (de leur époque) ? » (Sourate 7 versets 138 à 140)».....40*

La quatrième base : C'est que les polythéistes de notre époque sont coupables d'un polythéisme pire que celui des anciens, car les anciens n'associaient à Allah qu'en période de prospérité. Par contre en temps de difficulté ils adoraient Allah exclusivement. Quant aux polythéistes de notre époque, ils associent constamment, que ce soit en période de prospérité ou de difficulté. Ceci est indiqué par la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés des dangers de la mer en les ramenant sur la terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés.* » (Sourate 29 verset 65)

.....42



**Cours 1**  
**Introduction aux quatre principes**  
**Explication de la dou'a d'introduction**



[Lien vers le cours 1 audio](#)



## ● Introduction

Qawa'id al Arba'a (les 4 bases) est une petite rissala qui n'est pas longue. Mais le Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله y a mis des points qui sont parmi les fondements du tawhid.

Cela nous aide à comprendre par la suite le tawhid et les dangers du shirk et également à ne pas tomber dans quoi que ce soit qui est rapport avec le shirk.

Et avec les explications supplémentaires que le cheykh Salih al Fawzan حفظه الله a ajouté à ce livre, cela devient un livre vraiment intéressant, rempli d'informations importantes, de compréhension qu'aucun musulman n'a le droit d'ignorer.

Et malheureusement, c'est souvent le cas chez les musulmans en particulier les musulmans d'occident, ils ignorent ces 4 principes là.

On peut dire que ce livre est la suite, ou bien c'est disons un surplus de ce qui vient après Al oussoul ath-thalassa (les 3 fondements).

Et souvent, il est même rajouté à la fin de ce dernier.

Donc le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله débute par :

Au nom d'Allah Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde ; et c'est à Lui que nous implorons l'aide. Je demande à Allah Le généreux, Seigneur de l'immense trône, qu'Il soit ton allié ici-bas et dans l'au-delà, et qu'Il te bénisse où que tu sois, et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit, patient lorsqu'il est éprouvé, et repentant lorsqu'il est pêcheur, car ces trois qualités sont les signes du bonheur.

Cheykh Fawzan commence son explication par une petite introduction où il dit :

« Cet épître, « Les Quatre principes » écrit par Cheikh Al Islam Mohamed Ibn Abdel Wahab رحمه الله - est une épître à part entière mais qui est imprimé avec l'épître « Les Trois principes et leurs preuves » du fait de son importance, pour qu'il soit à la portée des étudiants (talib 'ilm). »

(Principes, règles) est le pluriel de « qa'ida » qui signifie : un fondement à partir duquel découle beaucoup de sujets ou beaucoup de branches...

Donc ces 4 bases parlent de la connaissance du tawhid et de la connaissance du shirk.

C'est le sujet le plus important dans l'Islam car c'est la base de l'Islam.

Puis le cheykh dit : C'est quoi le tawhid ?

C'est quoi la règle dans le tawhid ?

Et c'est quoi la règle dans le shirk ?

Beaucoup de gens font d'énormes erreurs sur ce sujet-là.

Ils se trompent à propos de ces deux choses-là : le tawhid et le shirk.

Ils se trompent dans la définition du tawhid, ils se trompent également dans la signification du shirk et ils les interprètent non pas selon les preuves des textes du Coran et la sounnah, mais selon leurs propres désirs, intentions et passions.

Quand on tombe dans certain livre, on voit les définitions qu'ils donnent, et ces définitions ne sortent de nulle part.

Ils ne mentionnent même pas de hadith ou de aya du Coran pour appuyer ces définitions.

C'est comme s'ils avaient inventé leur propre définition de ces deux termes.

Donc, on voit tout de suite que lorsqu'il n'y a pas de référence, il y a quelque chose de louche, qui ne tient pas.

Donc le cheikh dit : Qu'est-ce qui est obligatoire pour nous ?

C'est de ramener tous nos fondements, car lorsque l'on établit une règle dans la religion, il faut qu'elle soit établie sur le Coran et la sounnah pour qu'elle soit correcte.

Il faut donc qu'une règle tienne sur le Coran et la sounnah en particulier lorsqu'il s'agit d'une règle qui concerne ces deux grands sujets, c'est-à-dire le tawhid et le shirk.

Le Cheykh nous fait donc une traduction de ce livre pour nous faire comprendre l'importance de celui-ci. Il nous donne un départ vraiment intéressant puisqu'il dit :

Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله : n'a pas pris ces règles-là de lui-même.

Il ne les a pas inventés comme certaines personnes d'aujourd'hui qui parlent selon leurs passions et qu'on appelle « le penseur islamique untel », ou « l'islamologue » ou untel ou untel.

Ils peuvent parler des heures et des heures à propos d'Allah, du Coran, mais ils ne mentionnent pas de Coran ou de sounnah.

Et si on retourne à leur livre on ne trouve pas de Coran et de sounnah, ou bien s'ils mentionnent un hadith ça ne sera même pas un hadith Sahih (authentique).

Donc voilà la différence entre les 'oulama (savants) qui suivent la voie de « ahl el sounnah wal jama'a » (les gens de la sounnah et du consensus), qui ramènent les choses aux preuves et aux fondements de l'islam, tandis que les autres, qui ont dévié de cette voie, ramènent les choses à leur propre idée, leur propre pensée et leur philosophie.

Quand on connaît ces règles-là, et qu'on les a comprises comme il le faut, par la suite ce sera facile de connaître le tawhid.

**At-Tawhid** : C'est unifier Allah par ses Noms et ses Attributs, dans son adoration et sa souveraineté.

Et c'est pour cette raison (la connaissance du tawhid) qu'Allah fait descendre Ses Messagers et Ses livres.

En plus de connaître le tawhid, ces règles vont aussi permettre de mieux connaître ce qui l'oppose à savoir le shirk.

**Le shirk** : c'est ce à quoi nous a averti Allah سبحانه وتعالى dans Son livre.

C'est la chose la plus dangereuse.

Et le mal qui en découle (de ce shirk) il nous suit non seulement dans la douniya (la vie présente) et encore plus dans l'au-delà.

Le cheykh dit donc que c'est une chose très importante.

Et c'est plus important pour toi de connaître le tawhid et le shirk, que de connaître les règles de la salat, de la zakat ou des autres choses de la religion.

Cheykh explique pourquoi.

Parce que le tawhid et ce qui l'oppose est la base, le fondement, la priorité dans la religion.

Par exemple, il y a beaucoup de gens qui ignorent que la salat, la zakat, ou le hajj que l'on veut faire et même toutes les autres adorations que l'on peut faire dans la religion, si on les fait sans les baser sur une bonne 'aquida (croyance), elles ne seront pas acceptées par Allah سبحانه وتعالى. [...].

Avant de rentrer dans les quatre bases, Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله fait une introduction qui n'est autre qu'une dou'a (invocation) pour le taliboul 'Ilm (l'étudiant en science, celui qui recherche la science).

Ceci montre l'intérêt qu'a le cheykh pour les gens, et l'intérêt qu'il a à ce que les gens suivent la vérité.

### ● « qu'Il soit ton allié ici-bas et dans l'au-delà »

Si Allah سبحانه وتعالى te protège ici-bas et dans l'au-delà, il te fera sortir des ténèbres, les ténèbres du shirk, les ténèbres du koufr (la mécréance), des doutes et de la déviation, vers la lumière, celle de la science bénéfique et des bonnes actions.

Allah سبحانه وتعالى dit (traduction rapprochée) :

*{Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tagut, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement.}* [sourate Al Baqara verset 257]

En plus de cela, Allah سبحانه وتعالى va te prendre sous sa charge, te protéger et te mettre parmi ceux qui ont reçu sa guidance.

Et celui qui arrive à obtenir cela, il obtiendra un bonheur après lequel il n'y aura aucune tristesse, aucun malheur jamais. [...]

Et voilà ce que cela signifie qu'Allah va faire de toi un de ses protégés.

Le mou'min (adorateur) est sous la protection et sous la guidance d'Allah سبحانه وتعالى dans cette douniya et dans la Akhirah.

Ceci est une grande chose que l'on ne peut pas concevoir ou réaliser vraiment, tant que l'on n'a pas compris le malheur que d'être dans l'égarement.

Et que signifie "être dans l'égarement".

Par exemple quelqu'un qui était dans le koufr, qui était dans le shirk et qu'Allah a guidé dans l'Islam, ou quelqu'un qui était dans l'égarement de la bida'a et qui a trouvé la sounnah... lui il connaît la valeur, l'importance de la signification de suivre le droit chemin.

Ceci est une ni'ma que certains ont reçu sans effort, soit par la naissance, ou parce qu'ils étaient dans une famille qui suivait le droit chemin, et ils le considèrent comme acquis et de connaissent pas sa grande valeur.

Et donc celui qui était complètement perdu dans l'ignorance, dans les ténèbres de l'égarement du shirk et d'autre formes d'égarement, il voit comment Allah l'a fait sortir de sa situation et il sait être reconnaissant, et sait le danger de retomber dans cet égarement dans lequel il était.

### ● « qu'Il te bénisse où que tu sois »

Cheykh Al Fawzan dit que parmi les dou'a que le cheykh a fait c'est qu'Allah سبحانه وتعالى mette la bénédiction sur toi peu importe où tu es.

Et le cheykh dit que lorsqu'Allah met sa Bénédiction sur toi cela signifie qu'Allah augmente de ses bienfaits.

Par exemple, il se peut que tu aies une nourriture et si Allah y met une baraka, ça veut dire que même si cette nourriture est en petite quantité elle sera suffisante et elle va te remplir, et même elle va remplir d'autres personnes avec toi.

Ceci est un exemple mais dans le rizq (subsistance) c'est la même chose.

Donc si tu es sincère, cette dou'a qu'a fait le cheykh va alors s'appliquer pour toi, et tu seras parmi ceux qu'Allah سبحانه وتعالى a donné la bénédiction dans leur âge, dans leur vie...

Et la baraka va te suivre peu importe où tu te rends.

### ● « et qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit »

Le cheykh explique que dans l'autre phrase de la dou'a « qu'Il fasse de toi quelqu'un de reconnaissant lorsqu'il reçoit » : contrairement à celui que lorsqu'on lui accorde une miséricorde ou une grâce il la renie et refuse d'être reconnaissant envers cette grâce. Beaucoup de gens entrent dans cette catégorie-là malheureusement.

Certains prennent même cette miséricorde pour l'utiliser dans la désobéissance.

Allah سبحانه وتعالى leur donne de l'argent, leur donne la santé, et eux au lieu d'utiliser cet argent et cette santé dans le bien ils s'en servent pour faire des péchés.

Et donc au lieu d'être augmenté en baraka cela les fait diminuer dans le malheur.

Alors que celui qui est reconnaissant envers Allah, c'est l'inverse il sera augmenté en grâce, en rizq et dans toutes ces choses qu'il possède.



Le cheykh cite la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) :

{Et lorsque votre Seigneur proclama : "Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrat, Mon châtement sera terrible".} [Sourate Ibrahim, verset 7]

Allah augmente donc en grâce ceux qui lui sont reconnaissant. [...].

## ● « patient lorsqu'il est éprouvé »

Cheykh explique que lorsque tu es éprouvé par un malheur, ou une difficulté quelconque, tu dois faire preuve d'endurance et de patience.

Allah سبحانه وتعالى teste ses serviteurs, Il les éprouve par toute sorte de difficultés, de malheurs, ou d'épreuves qui peuvent les toucher dans leur vie, et dans leur religion.

Donc le cheykh dit qu'Il les éprouve, comme par exemple par leur ennemis parmi les mécréants ou parmi les Mounafiqin (les hypocrites), et c'est surtout le cas pour le taliboul 'ilm (la personne qui recherche la science) et qui va transmettre aux gens la compréhension correcte de la religion, et a abandonné certain péchés.

Cette personne va devoir faire face à des épreuves et à toutes sortes de difficulté, et elle devra être patiente et endurente. Il ne faut pas tomber dans le désespoir, et oublier la miséricorde d'Allah.

Il faut donc être ferme dans sa religion, ne pas être secoué par la fitna (la tentation). Il ne faut pas non plus abandonner et baisser les bras devant les épreuves et les difficultés subit dans la voie du 'Ilm (de la science).

Contrairement à celui que lorsqu'il est éprouvé se plaint, se met en colère, perd espoir en la miséricorde d'Allah سبحانه وتعالى.

Celui-ci augmente en épreuves.

Comme le Prophète صل الله عليه وسلم a dit :

« Lorsque Allah aime des gens Il les éprouve. »

Et aussi ce hadith qui dit :

« Celui a qui Allah soubhanna wa ta'ala veut du bien, Il lui donne des épreuves et des difficultés. »

Il faut donc toujours rester conscient de cela, il faut toujours se rappeler de ces choses-là.

Car certaines personnes pensent l'inverse, ils se disent que si Allah les éprouve, c'est qu'Il ne les aime pas.

Et ils voient des mécréants qui ont de l'aisance dans leur vie, et ont toutes les choses à leur portée, et ils pensent que cela veut dire qu'Allah les aime.

Or c'est faux. Allah سبحانه وتعالى lorsqu'Il aime les gens Il les éprouve pour les tester, et les élever en degré par la suite.

Celui qui est satisfait, Allah sera satisfait et celui qui se met en colère, Allah se mettra en colère contre lui.

Le cheykh mentionne aussi un autre hadith qui dit : "Les personnes qui auront les plus dures épreuves sont les prophètes."

Donc les prophètes sont les plus éprouvés parmi les croyants et ceux qui les suivent par la suite seront éprouvés par leur niveau de foi et de pratique également.

Plus ta foi est forte, plus ta connaissance est élevée, plus Allah va t'éprouver d'une façon difficile.

Et le cheykh dit que les Messagers d'Allah ont été éprouvés, ainsi que les Véridiques, ceux qui ont été sincère dans leur façon de suivre le Prophète صل الله عليه وسلم.

Ils ont eux aussi fait preuve de patience lorsqu'ils ont été éprouvés, tout comme les martyres, les 'oulama (savants), et tous les croyants.

Contrairement aux hypocrites qui, lorsqu'ils sont éprouvés, ils se détournent de la religion.

Le cheykh dit, parmi les gens il y a ceux qui adorent Allah سبحانه وتعالى à la limite, ceci est expliqué par la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) :

*{Tel autre, parmi les hommes, adore Dieu d'une manière indécise. S'il lui arrive quelque bien, il en jouit avec quiétude, mais s'il est atteint par la moindre épreuve, il fait aussitôt volte-face, causant ainsi sa perte dans cette vie et dans la vie future. Et c'est là une perte irréparable !}* [Sourate Al Hajj verset 11]

Ceci est l'attitude de l'hypocrite face à l'épreuve qui lorsqu'il lui arrive du bien il est content mais lorsqu'il a des épreuves et qu'il doit faire preuve de sacrifice comme abandonner une chose qu'il aime dans le but de plaire à Allah سبحانه وتعالى, alors il est mécontent et réfute cette religion.

Le cheykh dit, la douniya ce n'est pas toujours des délices, des douceurs, des plaisirs, des réjouissances ou des victoires. Allah سبحانه وتعالى fait succéder les situations parmi ses serviteurs.

Certain jour tout va bien, le lendemain vous avez des difficultés, des problèmes, c'est comme ça la vie.

Ca ne peut toujours aller bien comme on voudrait.

Et les meilleurs de cette oumma (communauté) ont eu des épreuves, et pourtant ils avaient plus de foi que chacun d'entre nous, plus de sincérité et plus de pratique que nous.

Donc il faut que ça arrive à nous également. Allah veut voir chez nous par cela (les épreuves) notre patience.

Cheykh dit : Et c'est ainsi que nous faisons que les jours se succèdent, certaines fois y a des bons jours et d'autres fois y a des mauvais jours, comme Allah سبحانه وتعالى dit dans le Coran :

*{C'est ainsi que Nous faisons alterner les jours fastes et les jours néfastes parmi les hommes, afin qu'Allah reconnaisse les vrais croyants et élise parmi vous des martyrs, car Allah n'aime point les injustes.}* [Sourate Ali 'Imran, verset 40]

[...]

Le cheykh dit, garde ton âme ferme et soit endurant, parce que c'est avec la patience qu'il y a la victoire.

La bonne conclusion sera toujours pour les bons croyants.

## ● « et repentant lorsqu'il est pécheur »

Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab dit également dans sa dou'a, que lorsque tu fais un péché que tu sois parmi ceux qui se repentent.

Et il n'y a personne qui ne fait pas de péchés.

Tous les fils d'Adam font des erreurs, et les meilleurs parmi ceux-là, ce sont ceux qui demandent pardon à Allah سبحانه وتعالى en repentance.

Donc si tu fais un péché demande pardon à Allah سبحانه وتعالى.

Celui qui fait un péché et qui ne demande pas pardon à Allah سبحانه وتعالى, et qui augmente dans le péché, celui-là c'est le malheureux.

Qu'Allah nous protège de cette situation.

Or le serviteur chaque fois qu'il fait un péché il se précipite vers la repentance, vers le tawba.

Le cheykh (al fawzan) mentionne le verset 135 de la sourate Al 'Imran qui dit (traduction rapprochée) :

*{à ceux qui, ayant commis un forfait ou une injustice envers eux-mêmes, invoquent Dieu pour Lui demander pardon de leurs péchés, car qui peut absoudre un pécheur si ce n'est le Seigneur ?}*

Et qui d'autre qu'Allah peut absoudre les péchés.

Ce n'est pas comme chez chrétiens qui pensent qu'il faut aller se confesser auprès d'un prêtre afin que Dieu leur pardonne.

Or comment une personne, qui elle-même fait des péchés peut autoriser le pardon d'Allah ?

Donc le musulman lorsqu'il veut être pardonné, il demande à Allah car c'est Lui seul qui peut pardonner.

Et le cheykh dit, que le repentir Allah سبحانه وتعالى le donne seulement à ceux qui lorsqu'ils font le mal par ignorance et qui se repentent rapidement.

Et il cite la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) :

*{Dieu pardonne seulement à ceux qui font le mal par ignorance et qui se repentent aussitôt. À ceux-là, Dieu accorde Son pardon, car Dieu est Omniscient et Sage.}* [Sourate an-Nissa, verset 17]

L'explication de ce verset est très importante, car beaucoup de gens lisent ce verset sans bien le comprendre. Le cheykh dit que « el jahala (جَهَالَةٌ) » dans ce verset-là ça ne veut pas dire « ne pas posséder la connaissance ».

Parce que quelqu'un qui fait un péché par ignorance, il n'est pas puni, en fait il n'est même pas un pécheur.

Car si tu ne sais pas que quelque chose est haram, alors ce n'est pas un péché que tu fais.

Cela devient un péché seulement lorsque tu sais que c'est haram.

Comme par exemple celui qui boit de l'alcool et qui ne sait pas que c'est interdit, il n'a pas fait de péché et n'a pas besoin de se repentir.

Mais celui qui le fait avec connaissance, c'est lui qui fait le péché.

Et le cheykh il explique que lorsqu'Allah dit « el jahala », cela ne signifie pas l'ignorance dans le sens que tu ne connais pas l'interdiction de ce péché, mais cela veut dire l'ignorance dans le sens que tu n'as pas de retenu, tu n'es pas capable de te retenir de faire ce péché, et que tu n'as pas utilisé ta raison pour voir que cette chose est mauvaise.

Et tu as perdu une partie de ce qui fait de toi un être humain, tu t'es rabaissé au niveau des animaux.

Donc cela clarifie un point important car les gens s'imaginent qu'il s'agit d'ignorance dans le sens d'absence de la connaissance.

Il se peut que tu es la connaissance du haram, tu sais que zina (l'adultère) c'est haram, tu sais que voler c'est haram, cependant tu es ignorant d'un autre point de vue c'est que tu n'as pas pu te retenir et tu n'as pas eu de fermeté dans tes affaires.

Puis le cheykh explique l'autre partie du verset « et qui se repentent aussitôt ».

En fait, chaque fois que tu fais un péché tu demandes pardon à Allah, car tu n'es pas protégé du péché, comme dit précédemment tout le monde fait des péchés.

Mais al hamdoulillah Allah سبحانه وتعالى a ouvert la porte du repentir.

Lorsque le serviteur d'Allah fait un péché, il doit se précipiter vers le repentir, et ne pas attendre en se disant « Oh, j'ai le temps ! » ou « Quand je serais plus vieux je me repentirais » ou « Avant la mort je me repentirais ».

Qui te dit que tu auras le temps de te repentir quand la mort va venir ?

Et qui te dis combien d'années tu vas vivre ?

Peut-être que tu vas mourir dans peu de temps.

Donc il ne faut pas mettre son espoir en Allah سبحانه وتعالى au point de se sentir en sécurité. [...]

Si par exemple tu as fait un péché et que tu n'as pas demandé pardon à Allah سبحانه وتعالى immédiatement, alors c'est un signe que tu es parmi ceux qui ont le malheur.

Cheykh mentionne un autre exemple, il dit que parfois le Shaytan t'apparaît et te dit : « Toi ça y est c'est fini, tu n'as pas de tawba, le péché que tu as fait est tellement grave que c'est sûr que tu iras en enfer. » ou « Tu as tellement péché que ça y est c'est fini pour toi. »

C'est Shaytan qui vient mettre ces idées dans la tête de quelqu'un pour qu'il n'ait plus aucun espoir du pardon et de la miséricorde d'Allah سبحانه وتعالى.

Donc il se dit "puisque c'est ainsi, alors je continue dans le péché puisque je n'ai plus d'autre espoir."

C'est comme les mécréants par exemple, lorsqu'ils commettent un crime et que la sentence est la prison à vie, une fois en prison il continue à faire des crimes.

Car ils se disent peu importe ce que je fais, on ne peut pas me rajouter une sentence plus élevée que celle que j'ai déjà.

Le mou'min (le croyant), lui, ça peut arriver qu'il fasse des péchés, mais tant qu'il n'a pas commis le shirk billah ou le koufr, Allah pourra le pardonner si Il veut. Il ne faut pas que quelqu'un ait l'idée qu'il peut être coupé de la miséricorde d'Allah سبحانه وتعالى, et qu'il n'a plus d'espoir que son repentir soit accepté.

Regardez par exemple l'homme qui a tué 99 êtres humains.

Il a demandé à celui qui priait beaucoup et faisait beaucoup d'adoration mais qui n'avait pas beaucoup de science :

« J'ai tué 99 personnes, qu'est-ce que je peux faire pour me faire pardonner ? Est-ce qu'Allah peut accepter mon repentir ? »

Et il lui a répondu : « Non, c'est fini pour toi c'est certain tu vas aller en Enfer ! »

L'homme s'est dit alors puisque c'est ainsi je vais le tuer lui aussi. Et il a complété le nombre de tué à 100 personnes.[...]

Il est allé demander au 'alim (au savant) s'il y avait un repentir, et il lui répondit « Oui, le repentir est possible. »

C'est-à-dire que celui qui a tué 100 êtres humains ou même plus que 100 il peut toujours demander le pardon à Allah سبحانه وتعالى, s'il est sincère, Allah lui pardonnera, tant qu'il ne meurt pas sur le koufr ou sur le shirk.

Cours 2  
**Suite de l'introduction**  
**Explication d'Al-Hanifiyah, religion d'Abraham et de tous les prophètes**  
**Explication des conditions d'acceptation de l'adoration**  
**Fin de l'introduction**



[Lien vers le cours 2 audio](#)



Cheykh commence maintenant à entrer dans le sujet, il dit :

● « **Al Hanifiya** »

Sache, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance, que la religion d'Ibrâhîm « Al Hanifiya » est que tu adores Allah en Lui vouant exclusivement le culte, comme le dit Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Et Je n'ai créé les Djinn et les hommes que pour qu'ils M'adorent.* » (sourate 51 verset 56)

Cheykh al Fawzan explique ce passage en disant que la parole du Cheykh « saches, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance » est une dou'a pour l'étudiant.

Et c'est ainsi que doit se comporter un cheykh envers son élève.

Et qu'est-ce que c'est « Son obéissance », l'obéissance d'Allah ?

C'est d'accomplir ses commandements et de s'éloigner de ses interdictions.

Al Hanîfiya, c'est la religion d'Ibrahim عليه سلام, et c'est la religion qu'Allah nous ordonne de suivre.

Puis il mentionne la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) :

{*Puis Nous t'avons révélé : «Suis le culte d'Abraham, ce pur monothéiste qui ne s'est jamais compromis avec les païens.»*} [Sourate An-Nahl, verset 123]

Puis cheykh al Fawzan explique le mot « al hanifiya ». « al hanifiya » c'est la religion de celui qui est « al hanif », donc d'Ibrahim عليه سلام.

Et « al hanif » c'est celui qui se dirige vers Allah et qui s'écarte de tout ce qui est en dehors d'Allah سبحانه وتعالى.

Il se tourne vers Allah non seulement avec son corps, mais aussi avec son cœur, avec ses actions, et avec ses intentions.

Et Allah سبحانه وتعالى nous a ordonné de suivre la voie d'Ibrahim عليه سلام, et c'est la religion qu'Il a ordonné au Prophète صل الله عليه وسلم.

Puis le cheykh mentionne ce verset (traduction rapprochée) :

*{Luttez comme il se doit pour la Cause de Dieu ! C'est Lui qui vous a élus, sans vous imposer aucune gêne dans votre religion, qui est la religion de votre père Abraham, lequel vous a lui-même déjà nommés «les musulmans», nom que vous portez encore dans ce Coran, afin que le Prophète صل الله عليه وسلم soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les hommes.}* [Sourate Al Hajj, verset 78]

Donc la religion d'Ibrahim عليه سلام c'est adorer Allah تعالى سبحانه en Lui vouant un culte pure, ce qu'on appelle « Al Hanifiya ».

Le cheykh n'a pas spécifié que c'est d'adorer Allah seulement, il ne suffit pas de dire que tu adores Allah. Il faut absolument rajouter « en Lui vouant un culte exclusif », et que tu t'écartes du shirk.

Car l'adoration, lorsqu'elle est mélangée avec du shirk elle est nulle.

Donc l'adoration n'est pas appeler « adoration » excepté si elle est exempte de tout shirk que ce soit le shirk majeur ou le shirk mineur.

Le cheykh donne comme preuve de cela le verset 5 de la sourate Al Bayyinah (traduction rapprochée) :

*{Pourtant, que leur a-t-on ordonné, si ce n'est de se vouer exclusivement au culte de Dieu, d'accomplir la salât et de s'acquitter de la zakat, selon les principes de la religion de la droiture.}* [Sourate Al Bayyinah, verset 5]

Cette adoration qu'Allah a ordonnée, Il l'a ordonné à toute la création, non seulement aux hommes mais aussi aux Djinns.

*{Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.}* [Sourate Adh-Dhariyat, verset 56]

Et le sens de « qu'ils m'adorent » est « qu'ils m'unifient ».

Et c'est la sagesse pour laquelle Allah a créé tout, les hommes et les djinns, uniquement pour ce but-là.

Parmi les humains et parmi les djinns il y en a qui ont respecté ce commandement, tandis que d'autre ne s'y sont pas soumis, et n'ont pas mis cet ordre en application.

Toutefois, la raison pour laquelle Allah les a créés et la sagesse pour laquelle Allah les a créés, sont pour qu'ils L'adorent.

Mais celui qui n'adore pas Allah, ou bien qui l'adore mais ne Lui voue pas un culte exclusif, a contredit la sagesse pour laquelle il a été créé.

Le cheykh poursuit en disant qu'Ibrahim عليه سلام c'est le père de tous les prophètes venus après lui. Ils sont tous de sa descendance, et c'est pourquoi Allah a dit (traduction rapprochée) :

*{Nous avons fait don à Abraham d'Isaac et de Jacob, et Nous avons établi dans sa descendance la prophétie et l'Écriture.}* [Sourate Al 'Ankabout, verset 27]

La plupart des prophètes sont descendants des Bani Isra'ïl (des fils d'Israël), le petit fils d'Ibrahim عليه سلام aussi appelé Yaqoub (Jacob) عليه سلام.

Yaqoub عليه سلام est le fils de Ishaq (Isaac) عليه سلام, qui est le fils d'Ibrahim عليه سلام.

Mais le Prophète Mohammed صلى الله عليه وسلم, lui n'est pas descendant d'Isra'ïl, il est descendant d'Ibrahim عليه سلام à travers Ismâ'Îl عليه سلام son autre fils.

Cela signifie tout de même qu'Ibrahim عليه سلام est le père de tous les prophètes, et c'est un honneur qu'Allah تعالى سبحانه lui a fait, et Il a fait qu'il soit un guide pour les hommes.

Allah a dit de lui dans le Coran (traduction rapprochée) :

« *Et Je ferais de toi un Imam pour les hommes.* »

C'est-à-dire un guide pour les hommes.

Et, dans un autre verset Allah تعالى سبحانه dit (traduction rapprochée) :

« *il était une oumma* » dans le sens qu'il était un exemple à suivre. [...]

Le cheykh dit qu'Ibrahim عليه سلام a appelé les hommes à l'adoration d'Allah تعالى سبحانه seul, comme tous les prophètes ont fait.

Allah تعالى سبحانه a dit (traduction rapprochée):

{*En vérité, Nous avons envoyé un prophète à chaque communauté avec le message suivant : «Adorez Dieu et éloignez-vous du culte du Taghout !»*} [Sourate An-Nahl, verset 36]

Et le Taghout, c'est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah تعالى سبحانه.

Et le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab a pris comme exemple ce verset (traduction rapprochée) :

{*Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*}

pour savoir que c'est la raison pour laquelle Allah nous a créé.

Mais on voit que parmi les hommes, il y en a qui font partie des shayatin (des démons) et qui poussent les autres êtres humains à s'écarter du but pour lequel ils ont été créés.

Ces hommes-là vont donc établir des systèmes de vie, et des sociétés pour écarter les hommes du droit chemin.

Ce qui est étonnant c'est que beaucoup d'hommes, parfois même des musulmans, les suivent aveuglément dans leur façon de vivre qui a été complètement inventée.

Où des règles et des lois ont été inventées et sont en opposition avec celles d'Allah تعالى سبحانه.

Ceci est un signe pour les gens qui réfléchissent, car peu importe l'apparence que l'on veut donner à ces modes de vie, et le nom qu'on leur donne « moderne », « civilisé » ou autre, tant qu'elles sont en contradiction avec les commandements d'Allah, elles restent des modes de vie qui mènent à l'égarement.

Ensuite le cheykh explique un point important qui est : les règles qu'Allah سبحانه وتعالى a établi, que ce soit dans les commandements ou dans les interdictions, dans le halal ou dans le haram, dans l'illicite ou le licite, toutes ces choses-là peuvent être différentes selon le peuple et la nation.

Par exemple Allah a pu établir une certaine Shari'a (loi) puis Il l'a abrogé et changé par une autre shari'a.

Jusqu'à ce que vienne la shari'a de l'Islam, la dernière des shari'a, qui est celle qui abroge toutes les autres shari'a venues auparavant et qui restera jusqu'à Jour du Jugement dernier.

Donc, les lois elles peuvent changer et ont changé, car les prophètes précédents n'était envoyé que pour leur peuple en particulier.

Alors que le Prophète Mohammed صل الله عليه وسلم est venu pour tous les peuples.

Cependant si on regarde à l'origine du message des prophètes, on voit que celui-ci ne change pas, il n'est pas abrogé et ne le sera jamais.

Et qu'est-ce que ce message ?

C'est la religion de l'Islam qui est d'adorer Allah seul en établissant le Tawhid. [...]

Les lois sont peut-être différentes mais le tawhid (unicité) et la 'aquida (croyance) n'ont jamais changé depuis Adam صل الله عليه وسلم jusqu'à Mohammed صل الله عليه وسلم.

La religion de tous les messagers c'était la même à la base, c'est-à-dire d'adorer Allah seul. [...]

Même si, après la venue de certain prophète, il y a des personnes qui ont suivi ces prophètes, qui ont déformé leur message en entraînant la formation de sectes et divisions, à la base le message est toujours le même.

Comme par exemple ce qu'on appelle aujourd'hui le Christianisme qui dit que 'Issa (Jésus) عليه سلام est Dieu ou fils de Dieu ou des choses comme la Trinité.

Et bien à l'origine la religion de 'Issa عليه سلام, était une religion qui enseignait d'adorer Allah seul, et de pratiquer le Tawhid, comme ce fut la 'aquida de tous les prophètes avant lui.

Cependant il y en a parmi les hommes qui, après la venue de 'Issa عليه سلام et sa montée aux cieux, ont déformé son message et inventé une nouvelle religion qui s'appelle le Christianisme, qui n'a rien à voir avec la religion de 'Issa عليه سلام.

Donc, les lois peuvent changer mais la base du message reste toujours le même. Si une loi était appliqué au temps d'un autre prophète, aujourd'hui elle a été abrogé et on ne plus l'utiliser. [...]

Puis cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab poursuit en disant :

« Lorsque tu sauras qu'Allah t'a créé pour Son adoration, sache alors que l'adoration ne porte ce nom que si elle est monothéiste, tout comme la prière ne porte ce nom que si elle est pratiquée en état de pureté. »

Et Cheykh Al Fawzan explique ce passage en expliquant un point important.



## ● « Lorsque tu sauras qu'Allah t'a créé pour Son adoration »

Que signifie cette phrase ?

Cela veut dire que lorsque tu as compris du verset (traduction rapprochée) :

*{Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.}*

que tu fais partie des êtres humains, alors tu rentres dans cette ordre-là qui est de l'adorer.

Allah ne t'as pas créé sans but, Il ne t'as créé seulement pour que tu manges et que tu bois.

Beaucoup de gens parmi les kouffar (les mécréants) ne savent même pas pourquoi ils existent, ils font juste manger, boire, dormir...

Allah سبحانه وتعالى ne nous a pas créé seulement pour se réjouir mais pour l'adorer, chose que les gens qui ne croient pas en Allah n'ont pas compris.

Ces derniers pensent qu'ils sont venus sur la terre uniquement pour se reposer, et d'autre uniquement pour travailler.

Donc Allah nous a créé pour Son adoration et toutes les choses présentes sur cette terre, que ce soit les animaux, les plantes, etc., toutes ces choses Allah سبحانه وتعالى les a créé pour qu'on les utilise pour nous aider dans notre adoration.

En effet si on ne bois pas ou ne mange pas, on ne peut pas continuer à L'adorer, si on ne travaille pas on ne peut pas gagner l'argent nécessaire à l'achat de notre nourriture qui nous permettra de continuer à L'adorer. [...]

Le cheykh dit, donc tu ne peux pas vivre sans toutes ces choses-là, et Allah سبحانه وتعالى les a créé pour toi, Il les a assujetti pour toi, afin que tu les utilise pour L'adorer. [...]

Et il cite de nouveau le verset 56 de la sourate Adh-Dhariyat, mais cette fois-ci en le complétant par le verset 57 (traduction rapprochée) :

*{Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour M'adorer. Je n'attends nul don de leur part, et Je n'exige d'eux aucune nourriture,}*

Allah ne t'a pas créé pour que tu amasses des choses pour Lui, ou que tu gagnes de l'argent pour Lui.

Il n'a pas besoin de ça et Il n'a pas besoin de nous, Il peut bien se passer de tout l'Univers, Il se suffit à Lui-même et par Lui-même.

Allah سبحانه وتعالى nourri et Lui ne mange.

Et même si tu refuses de l'adorer, cela ne diminue en rien Son royaume et tout ce qu'Il possède.

Ce n'est pas comme les créatures qui, elles, ont besoin de Lui.

Elles ont besoin de L'adorer.

Et ça c'est une miséricorde pour toi qu'Allah t'ait ordonné de L'adorer.

En effet, ton adoration pour Lui t'anoblie et te fait mériter la récompense du Paradis.

Cheykh Fawzan explique que lorsque le Cheykh a dit :

« Sache alors que l'adoration ne porte ce nom que si elle est monothéiste, tout comme la prière ne porte ce nom que si elle est pratiquée en état de pureté. »

Cela signifie que l'adoration ne peut pas être correcte et agréée d'Allah سبحانه وتعالى excepté si elle respecte 2 conditions.

### ● Si une de ces 2 conditions est manquante l'action est annulée

#### **La première condition :**

Ton adoration doit uniquement être pour le visage d'Allah سبحانه وتعالى, il ne doit pas y avoir aucune forme de shirk dedans.

S'il y a une forme de shirk dans cette adoration elle sera annulée, tout comme la purification lorsqu'elle est mélangée à l'impureté. [...]

Cette condition-là beaucoup d'êtres humains et même de musulmans la négligent et ne la prennent pas en considération.

Surtout comme par exemple vous voyez des musulmans qui parlent à propos des gens qui pratiquent le christianisme ou le judaïsme, et qui les voient faire de bonnes actions, comme la prière, le jeûne, la charité, être polis, d'avoir un bon comportement avec les autres, d'avoir un bon caractère.

Et ils s'imaginent que toutes ces bonnes actions sont des adorations, alors qu'en réalité comme ces gens-là font de bonnes choses mais ne le font pas sur le Tawhid alors cela n'a aucune valeur pour eux, et au Jour du Jugement

Dernier cela n'aura aucune valeur pour eux.

Donc il ne s'agit pas seulement de faire le bien, et d'obéir à Allah, car si tu le fais en faisant également du shirk ton action n'aura aucune valeur et sera annulée.

#### **La deuxième condition :**

C'est aussi une condition très importante et que beaucoup de musulmans ont des difficultés à comprendre. Et c'est la condition que tu dois suivre le Prophète صل الله عليه وسلم.

Donc toutes adorations que tu fais, tu dois la faire de la façon que le Prophète l'a ordonné.

Et si ce n'est pas le cas, non seulement cette adoration ne sera pas acceptée, mais elle sera rejetée car c'est une bida'a (innovation).

Et ça beaucoup de musulmans ne le comprennent pas, quand on leur dit : « Attention ça c'est une bida'a ! ». Ils ne vont pas le croire.

Et certain même diront : « Oui, c'est une bida'a mais ce n'est pas Haram (interdit). »

Or si le prophète nous a interdit de faire des bida'a, c'est que les bida'a c'est Haram.

Toutes les bida'a sont haram, et c'est un péché de faire des bida'a.

Et, c'est même pire qu'un simple péché, car c'est comme si tu inventes des lois et des règles qu'Allah n'a pas révélé, tu te mets à la place d'Allah comme législateur.

Donc ton action doit être sincère envers Allah سبحانه وتعالى, mais aussi suivre l'exemple du Prophète صل الله عليه وسلم.

Le prophète صل الله عليه وسلم a dit : « Celui qui fait une action qui n'est pas conforme à notre religion, son action sera rejetée. »

Donc peu importe la quantité d'actions que tu feras, si elle n'est pas conforme, elle ne sera pas acceptée.

Et dans une autre version : « Celui qui invente dans notre religion ce qui n'en fait pas partie, cela sera rejeté. »

Donc toutes actions que tu fais dans la religion si elle ne fait pas partie de la shari'a, elle n'a pas été révélée dans le Coran et dans la sounnah, que le prophète صل الله عليه وسلم n'a pas ordonné ou incité les gens à la faire, elle ne sera pas acceptée d'Allah سبحانه وتعالى.

Et toutes les bida'a sont des égarements, il n'y a pas de bonnes et de mauvaises bida'a comme certains parmi les gens de bida'a essaient de justifier.

Or si vous vous demandez qui sont les gens de bida'a ?

Ou comment les reconnaître ?

Et bien c'est facile, quand ils viennent vous parler ils disent qu'il y a de bonnes bida'a.

En effet, si quelqu'un fait des bida'a, il ne veut pas admettre que ce qu'il fait c'est mal, et il essaie de le justifier, de le rendre bien.

## ● Il faut préciser qu'il existe 2 types de bida'a selon les savants

### **El bida'a el asliya**

Les bida'a qui sont à la base des innovations.

### **El bida'a el idhafiya**

Les bida'a qui sont à la base dans la shari'a mais dont la façon de la faire est une bida'a, ou le moment de la faire est une bida'a.

C'est quelque chose qui fait partie de la shari'a mais à laquelle tu ajoutes à cette adoration-là des choses qui la rende bida'a.

Et c'est cette 2ème forme de bida'a qui mélange beaucoup de gens, car ils font des choses qui sont bien.

Par exemple une personne veut faire dou'a (invocation), elle se dit « la dou'a ce n'est pas mauvais, tu me dis que je fais une bida'a, mais l'Islam nous enseigne de faire les dou'as ! » Mais la façon dont tu la fais est une bida'a, le prophète صل الله عليه وسلم ne nous l'a pas montré de cette façon.

Cette façon par exemple de se mettre en groupe de réciter tous ensemble « Allah, Allah, Allah... » pendant 2 ou 3 heures.

Tu penses que c'est bien et que tu ne fais que mentionner le nom d'Allah.

Or si cet acte était bien, le premier à l'avoir fait ce serait le Prophète صل الله عليه وسلم, et ensuite les sahaba (compagnons).

Mais eux, qui sont meilleurs que toi et meilleurs que moi, ils ne l'ont pas fait.

Donc, tu ne cherches pas à les suivre, tu suis ce qui vient de quelqu'un d'autre et qui a été ajouté à la religion, et donc c'est des bida'a.

Autre exemple, tu ne peux pas dire, je vais faire le Ramadhan mais pas en cette période-là, ou je vais faire le Hajj au mois de Ramadhan.

Tu ne peux pas, Allah a voulu que ce soit à cette période-là donc c'est à ce moment-là qu'il faut le faire. Donc, si par exemple quelqu'un vous dit « Il y a 6 salat quotidien par jour » et bien vous pouvez lui dire « non, ça c'est une bida'a idhafiya » [...]

Donc, dans ce cas si on peut ajouter des choses, on peut aussi en enlever, et selon l'avis des gens il y aurait des bonnes et des mauvaises bida'a, et chacun choisiraient ce qui lui convient pour qu'au final il ne reste plus rien à la religion.

Et comment se ferait leur choix, selon leur désir, leur passion ou selon les textes du Coran et de la sounnah.

Et voilà la raison pour laquelle Allah سبحانه وتعالى a interdit les bida'a, car c'est une cause de division entre les musulmans.

Donc le cheykh dit, il ne faut juste que tu regardes ce que les gens trouvent bon, ou selon leur intention.

Dire « Moi, j'ai une bonne intention... je fais cette bida'a mais j'ai une bonne intention », cela n'est pas suffisant.

Il faut non seulement que ton intention soit bonne mais il faut que l'action soit valable, acceptée d'Allah سبحانه وتعالى, et en accord avec la sounnah.

● **Tant qu'une action n'est pas prouvée par le Coran et la sounnah, elle est bida'a et elle ne va pas te profiter.**

Au contraire elle sera contre toi, car c'est un péché.  
Ça ne te rapproche pas d'Allah سبحانه وتعالى, ça t'en éloigne.

Le cheykh fait donc un résumé concernant les deux conditions d'acceptation d'une adoration et il recommande dès les enseigner aux musulmans autours de vous, dans vos famille, vos parents, vos frères, vos sœurs, vos amies.

Transmettez la signification de ces 2 conditions, car c'est très important et beaucoup de musulmans ne les connaissent pas.

Si vous leur faites comprendre comme il le faut c'est 2 conditions-là, vous verrez que ça leur profitera dans beaucoup de chose et que par la suite la religion sera grandement améliorée.

C'est pourquoi il faut bien le comprendre afin de l'expliquer aux autres. Le cheykh dit « il faut absolument que ton adoration respecte c'est 2 conditions : el Ikhras wal moutadara arrassoul (la sincérité et le suivis du Prophète) » [...]

Si dans ton adoration il y a une forme de shirk, cela contredit el Ikhlas (la sincérité envers Allah).

Et si ton adoration est innovée, elle contredit la shari'a, elle n'a pas de preuve dans le Coran et la sounnah, elle est également nulle.

Allah n'acceptera que ce qu'Il a légiféré Lui-même dans son Livre ou par la langue de Son Messager Mohammed صل الله عليه وسلم.

Et il n'y personne dans toute la Création qu'il faut suivre obligatoirement ou aveuglement excepté le Prophète صل الله عليه وسلم. Car tout ce qu'il صل الله عليه وسلم dit provient d'Allah, et tout ce qu'il dit est pure vérité.

Donc, toutes ses paroles tant qu'elles sont basées sur un hadith Sahih (authentique), tu peux les prendre et les appliquer les yeux fermés.

Bien sûr si tu as des doutes et que tu ne comprends comment l'appliquer, tu demandes aux 'oulémas qu'ils t'expliquent la façon dont tu dois l'appliquer.

Toutefois, en dehors du Prophète صل الله عليه وسلم, personne n'est à ce niveau ou ce degré au point d'accepter toutes ses paroles.

En dehors de lui صل الله عليه وسلم, tout le monde a la possibilité de se tromper et faire des erreurs, que ce soit des 'oulémas ou n'importe qui. Il ne faut donc suivre personne aveuglement en dehors du Prophète. [...]

● **Si des 'oulémas, des Imam, ou même des dirigeants t'ordonnent de désobéir à Allah, tu ne dois pas leur obéir**

Et il clarifie cette phrase par la parole d'Allah سبحانه وتعالى qui dit (traduction rapprochée) :

{*Ô croyants ! Obéissez à Dieu, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir.*}  
[Sourate An-Nissa, verset 59]

Le cheykh explique ici que « ceux qui détiennent le pouvoir » ce sont les dirigeants, les 'oulémas.

Cela signifie que si Allah سبحانه وتعالى t'ordonne quelque chose, tu Lui obéis, si le Prophète صل الله عليه وسلم t'ordonne quelque chose, tu lui obéis, car Allah a mis devant son nom le verbe « أَطِيعُوا » (Obéir) à l'impératif.

Donc, on doit obéir à Allah et au Messager d'une façon absolue.

Toutefois, devant le terme « *ceux qui détiennent le pouvoir* », Allah n'a pas répété le verbe « obéir », cela veut dire, comme les 'oulémas l'ont expliqué, que l'obéissance aux dirigeants est conditionnelle (c.-à-d. à condition que).

Tant qu'elle est en accord avec l'obéissance d'Allah *سبحانه وتعالى* et celle du Messager *صل الله عليه وسلم*, on l'applique.

Or, s'ils nous ordonnent de désobéir à Allah ou au Messager, on n'a plus le droit de leur obéir.

Par contre, s'ils obéissent à Allah, il est obligatoire de leur obéir. [...]

Cela concerne également les Madhab (école des 4 grands Imam).

Certains disent tu dois suivre l'Imam Malik dans tout ce qu'il dit du 1er au dernier chapitre, même si cela contredit une des paroles du Prophète *صل الله عليه وسلم*.

Cela est interdit. Nous n'avons pas 2, 3, 4 ou 5 prophètes, de même que pour la shari'a, il n'y en a qu'une seule.

Mettre la parole d'un être humain au même niveau que celle du Prophète n'est pas permis.

La parole d'Allah et celle du Prophète passe avant toutes autres paroles même s'il s'agit du plus grand des Imams de la oumma (communauté).

D'ailleurs, même les Imams de l'Islam, eux-mêmes, ont dit cela, comme l'Imam Malik, Abou Hanifa, Shafi'i et Ahmed. Tous ont dit cela, les seuls qui ne l'ont pas dit sont les soufis et les shi'a. [...]

### ● Puis Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab poursuit en disant :

En effet, lorsque le polythéisme se mélange à l'adoration, il la corrompt tout comme l'impureté corrompt la pureté. Et lorsque tu sauras que lorsque le polythéisme se mêle à l'adoration, il la corrompt et annule toute les actions, et rend celui qui le commet parmi les éternels damnés de l'enfer, tu sauras dès lors que la chose la plus importante pour toi c'est de connaître cette chose. Il se peut alors qu'Allah te sauve de ce piège qu'est l'association à Allah, au sujet duquel Il dit (traduction rapprochée) : « *Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut.* » (Sourate 4 verset 48). Et ceci se fera par la connaissance de quatre règles qu'Allah a énoncées dans Son livre.

Puis le cheykh Fawzan explique ce passage, en disant :

Quand tu as connu le Tawhid, qui est de rendre ton adoration uniquement pour Allah *سبحانه وتعالى*, il est obligatoire également de connaître ce qui s'oppose au tawhid, c'est-à-dire le shirk.

Car celui qui ne connaît pas le danger d'une chose, il peut facilement tomber dedans.

Il faut donc que tu connaisses les catégories de shirk afin que tu puisses t'en écarter.

En effet Allah *سبحانه وتعالى* a averti les gens contre le shirk et Il a dit qu'Il ne pardonnait pas à quelqu'un qui pratique le shirk, mais qu'en dehors de cela Il pardonnait tout autre péché à qui Il voulait.

Et Il *سبحانه وتعالى* dit aussi (traduction rapprochée) :

*{Quiconque donne des associés à Dieu, Dieu lui interdira l'entrée du Paradis}* [Sourate Al Ma-idah, verset 72]

Le shirk interdit donc à celui qui le commet le pardon.

Il s'agit donc d'un grand danger qu'il faut obligatoirement connaître avant tout autre danger.

On sait que le cancer est dangereux, que de conduire en ayant bu de l'alcool est dangereux, que l'électricité est dangereuse.

Et bien tous ces dangers sont des dangers dans la douniya.

Mais le danger du shirk, est encore plus dangereux que tous ces dangers-là car ils risquent d'amener ton âme et ton corps dans l'enfer pour l'éternité.

Du fait de son importance en tant que danger, il est donc obligatoire de bien le connaître afin de s'en préserver.

Plus tu le connais dans le détail, comme les catégories du shirk, les manifestations du shirk, et plus tu seras capable de t'en éloigner, t'en protéger et éviter de tomber dedans.

Et voilà le problème actuel chez la plupart des musulmans d'aujourd'hui, c'est qu'ils ne connaissent pas le shirk et ces différentes catégories, donc ils tombent facilement dedans.

Ils sont pour la plupart ignorants.

Mais alors quand on dit de connaître le shirk, qu'est-ce que cela signifie ?

Qu'il faut le connaître selon les textes du Coran et de la sounnah, et non selon ce que l'on peut imaginer.

Il faut connaître réellement les preuves du Coran et la sounnah, et ne pas dire : « oui ça je crois que c'est du shirk. » ou « ça j'ai entendu que c'est du shirk ; » sans connaître les preuves.

Il arrive même que certains disent qu'une chose est du shirk alors qu'elle ne l'ait pas ou inversement et si tu leur demandes la preuve, ils ne savent pas, car ils n'ont pas appris leur connaissance du Coran et de la sounnah mais des gens et des « on dit... ».

La religion d'Allah ce n'est pas ainsi qu'il faut l'apprendre.

Le cheykh dit que si Allah سبحانه وتعالى t'as averti contre le shirk, c'est qu'Il t'a expliqué ce que c'est.

En effet, Il ne peut pas t'interdire ou t'ordonner une chose sans te l'avoir clarifiée en détail. [...]

## Cours 3

### Explication de la première règle :

**Savoir que les Moushrikinés que le prophète a combattus affirmaient Ar-Roubouyah**

### Explication de la deuxième règle :

**Les Moushrikinés disaient qu'ils ne prenaient des intermédiaires que pour se rapprocher d'Allah**



[Lien vers le cours 3 audio](#)



**La première base :** C'est que tu saches que les mécréants que combattait le messager d'Allah ﷺ reconnaissaient qu'Allah ﷻ est Le Créateur et Le Commandeur, et que la reconnaissance de cela ne les fit pas entrer dans l'islam. Ceci est indiqué par la parole d'Allah (traduction rapprochée) : « *Dis : Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ?* » Ils diront : « Allah ». Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? » (Sourate 10 verset 31)

*(Au passage, le frère Abou Hammad dit que ce livre « les 4 bases », les enfants l'apprennent par cœur en Arabie saoudite. Donc il faut que nous aussi on essaie de l'apprendre par cœur, et même si on ne l'apprend pas entièrement, il faut au moins mémoriser les preuves et comprendre le principe de chaque base)*

Cheykh Al Fawzan explique cette première base :

« C'est que tu saches que les mécréants que combattait le messager d'Allah ﷺ reconnaissaient qu'Allah ta'âlâ est Le Créateur et Le Commandeur »

C'est-à-dire qu'ils reconnaissaient le Tawhid ar-rouboubiya (l'Unicité dans la Seigneurie). Car comme nous l'avons déjà vu,

### ● Le tawhid se divise en 3 catégories

#### 1- At-Tawhid ar-Rouboubiya : L'Unicité dans la Seigneurie

Cela implique que tu crois qu'Allah ﷻ est Celui qui a tout créé, qu'Il te donne ton rizq (ta subsistance), qu'Il fait vivre et mourir, et qu'Il contrôle toutes choses.

#### 2- At-Tawhid al 'oulouhiya : L'Unicité dans l'adoration

C'est-à-dire que toute forme d'adoration doit être uniquement vouée à Allah ﷻ.

#### 3- At-Tawhid al asmah wa sifat : L'Unicité dans les noms et attributs d'Allah.

Cela implique que tu dois croire en Allah seulement par les noms et attributs qu'Allah a mentionné dans le Coran et que le Prophète ﷺ a donné. Et que tu ne dois pas donner à Allah des attributs de Sa

création, et ne peut pas donner non plus à Sa création des attributs d'Allah سبحانه وتعالى. Et tu ne dois pas nier, déformer, ou changer le sens des attributs d'Allah ou encore demander le comment concernant Ses attributs.

Le cheykh explique que les moushrikin (associateurs) et les kouffar (mécréants) à l'époque du Prophète صل الله عليه وسلم qui adoraient Al-Lat, 'Ouz et Manat et faisaient toutes sortes de shirk, reconnaissaient qu'il y a un seul Créateur.

Et les mécréants d'aujourd'hui et même les athées disent : « Je ne crois pas qu'il y ait un Dieu mais je pense qu'il y a une force toute puissance... »

Cela signifie donc que le simple fait de reconnaître la Seigneurie, ne suffit pas pour être musulman. [...]

Le cheykh dit que cela (leur reconnaissance de la Seigneurie) n'a pas permis la protection de leur sang et de leur bien comme des musulmans.

Cela signifie donc que le tawhid de Seigneurie n'est pas suffisant tant qu'on n'a pas reconnu que l'adoration revient à Allah seulement.

Donc le shirk n'est pas seulement dans l'unicité de Seigneurie en disant qu'il y a un autre créateur avec Allah, ou qu'il y a un autre qui dirige l'univers avec Allah.

Cette forme de shirk est même très rare, car la plupart des peuples sur la terre reconnaissent qu'il y a un Seigneur.

De même que chez les chrétiens, les juifs ou même les hindous.

Et si tu leur demandes pourquoi ils adorent des statues, ils disent que c'est juste des intercesseurs pour les rapprocher d'Allah. Ils savent pourtant que ces statues, qu'ils ont créé eux-mêmes avec leurs mains, n'ont pas créé les cieux et la terre.

Mais ils les utilisent comme moyen de se rapprocher de Celui qui a tout créé.

Donc le tawhid ar-rouboubiya est reconnu par la plupart des êtres humains, mais ce n'est pas cela qui les sauve du shirk. [...]

Parmi les preuves du Coran les versets suivants (traductions rapprochées) :

*{Si jamais tu leur demandes qui a créé les Cieux et la Terre, ils répondront sûrement : «C'est Dieu !»}*  
[Sourate Luqman, verset 25]

*{Demande-leur : « Qui est le Seigneur des sept Cieux, le Souverain du Trône sublime ? » 87. – « C'est Dieu », répondront-ils. Dis-leur alors : « Ne Le craignez-vous donc point? »}* [Sourate al Mou-minoun, verset 86 - 87]

Puis le verset que le cheykh a mentionné (traduction rapprochée) :

*{Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah ». Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ?"}* [Sourate Younous, verset 31]

On peut voir aussi un autre exemple, très surprenant d'ailleurs, parmi les groupes, et les gens de la bida'a, comme les soufis et les asha'ara (shiite).



Ceux-là sont ceux qui, le plus souvent, combattent le tawhid, et attaquent les musulmans qui appellent au tawhid en les appelant des Wahabi.

Ceux-là encore disent que le shirk se trouve uniquement dans le tawhid ar-rouboubiya, et que le tawhid se résume qu'au tawhid ar-rouboubiya.

Ils ne considèrent pas l'invocation pour autre Allah comme étant du shirk.

Ils disent que le shirk des chrétiens est d'affirmer qu'Allah a un fils, ou d'autre chose de ce genre.

Bien qu'ils prétendent tout cela c'est parmi ces gens-là qu'on trouve des personnes faisant du shirk dans ar-rouboubiya.

En effet, non seulement ils invoquent les morts et les saints, mais en plus ils leur donnent des attributs d'Allah سبحانه وتعالى. [autre exemple concernant les soufi à la 19ème minutes] [...]

Donc on remarque que ceux qui prétendent que le tawhid c'est uniquement dans ar-rouboubiya et que le shirk c'est uniquement dans ar-rouboubiya, sont ceux parmi les rares à pratiquer le shirk dans ar-rouboubiya. Ils disent que les 12 Imams descendants de 'Ali sont des êtres surnaturels qui contrôlent tous les atomes de l'univers, qu'ils existent éternellement comme des lumières autour du Trône d'Allah سبحانه وتعالى, qu'ils ont une connaissance de toute chose [...]

Le cheykh répète ensuite que le tawhid ça ne veut pas uniquement qu'Allah a la souveraineté et qu'Il contrôle tout.

Il faut également renier tout ce qui est adoré en dehors d'Allah سبحانه وتعالى.

Mais les 'oulama de kalam, c'est-à-dire les philosophes et théoriciens, leur définition du tawhid se limite à reconnaître qu'Allah est le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui fait vivre et qui fait mourir.

Et ils disent qu'Il est unique, Il est un en Lui-même (Il n'est pas divisible), Il est un dans Ses attributs (il n'y a rien qui lui ressemble), Il est un dans Ses actions (Il n'a pas de partenaire).

Cette définition ne parle pas du Tawhid al 'oulouhiya (dans l'adoration). Et lorsqu'ils parlent de Ses attributs ils reconnaissent seulement ceux qu'ils peuvent affirmer avec leur raison, et nient ceux qu'Allah s'est donné dans la révélation.

Ils ne connaissent donc pas le tawhid des messagers d'Allah qui est de reconnaître que c'est Allah seul qui mérite d'être adoré et de rejeter tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Le cheykh dit que ceux qui suivent le tawhid de ces gens-là, c'est-à-dire des ahloul kalam, cela ne leur profitera en rien au Jour du Jugement dernier.

Car c'est la même chose qu'affirmaient les moushrikin (associateurs) au temps du Prophète صلى الله عليه وسلم.

C'est pourquoi aujourd'hui lorsque vous voyez des groupes appeler à l'Islam, comme les Ikhwan al mouslimin ou jama'a tabligh ou d'autre, ils ne se concentreront jamais sur le tawhid, car pour eux le tawhid c'est tel qu'il est compris par les gens de Kalam.

Pour tawhid al 'ibada (dans l'adoration) ça n'existe pas pour eux, le tawhid asma wa siffat ça n'existe pas pour eux, il n'y a que le tawhid rouboubiya seulement.

Donc ils ne parlent pas de tawhid car ils ne le connaissent pas. [...]

[Le frère donne plusieurs exemples concernant la 'aquida égarée de certains groupes, et les paroles de certains meneurs de ces groupes (30ème minutes jusqu'à 33ème minutes)]

Celui qui croit en cette 'aquida, il n'a rien ajouté à la croyance d'Abou Djahal et d'Abou Lahab à savoir le tawhid ar-rouboubiya.

Croire uniquement qu'il y a Un qui a créé, qui contrôle tout, et prendre des idôles juste pour être des intercesseurs entre eux et Allah, comme dans chaque village tu trouves une place dans les pays musulmans où les gens vont quand ils besoin de Baraka, quand ils ont besoin d'argent, quand ils ont besoin d'un enfant, d'un travail, d'une guérison d'une maladie, etc.

Et qui ils vont voir ?

Le wali (saint). Ils ont donc laissé Allah rabboul 'alamin (le Seigneur de l'Univers) pour des créatures comme objet d'adoration et de divinité

La plupart des gens cultivés aujourd'hui, leur tawhid se limite uniquement au tawhid ar-rouboubiya et ils ne vont jamais penser à ce qui s'appelle le tawhid al 'oulouhiya.

Et ça le cheykh dit que c'est une grave erreur dans la façon de comprendre et de définir le tawhid.

En ce qui concerne le shirk, pour eux c'est que tu crois que quelqu'un créé avec Allah ou donne le rizq avec Allah.

Et nous on répond à cela en disant que justement Abou Djahal et Abou Lahab, eux ont affirmé qu'Allah est le seul créateur et le seul à donner la subsistance etc.

Ceci est la 1ère Qa'ida (base), et si vous l'avez bien compris, cela devient clair pour vous.

Et quand vous allez parler avec ces gens-là vous serez capable de leur expliquer ce qu'est le tawhid, ce qu'est le l'adoration, ce qu'est le shirk et ce qu'est la différence entre le tawhid et le shirk.

Puis le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab continue avec la 2ème qa'ida :

**La deuxième base :** C'est qu'ils disent : « Nous ne les invoquons et ne nous adressons à eux que pour leur demander de nous rapprocher d'Allah et d'intercéder en notre faveur. ». Le fait qu'ils leur demandent le rapprochement d'Allah est indiqué par la parole d'Allah (traduction rapprochée) : « *Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent: « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ».* En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand mécréant. » (Sourate 39 verset 3)

Cheykh Al Fawzan clarifie ce passage en disant que cette 2ème règle c'est que ceux qu'Allah a nommé les Moushrikin (associateurs), et à qui Il a décrété le Feu pour l'éternité, n'ont pas fait le shirk dans la souveraineté d'Allah mais uniquement dans Son adoration.

Ils n'ont pas dit que les Idoles qu'ils adoraient, les statues qu'ils adoraient, les pierres, etc. avaient créé les cieux et la terre, ou qu'elles donnaient la subsistance ou autre, mais ils les ont uniquement pris comme des intercesseurs, et des intermédiaires entre eux et Allah dans leur adoration.

Comme Allah سبحانه وتعالى a dit (traduction rapprochée) :

*{Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »}* [Sourate Younous, verset 18]

Et remarquez le passage où Allah dit « ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter » cela signifie que ces moushrikin savaient déjà que ces idoles, ou statues ne pouvaient ni leur nuire ni leur profiter.

Ils disaient qu'ils s'agissaient seulement d'intercesseurs, alors ils leur égorgeaient des animaux, ils leur faisaient des vœux, non pas parce qu'ils ont créé ou donné le rizq mais parce qu'ils sont des intermédiaires.

Voilà la 'aquida des moushrikin. Et aujourd'hui si tu parles avec un moushrikin il te dira exactement la même chose que les moushrikin du temps du Prophète صل الله عليه وسلم.

Ces derniers pour justifier leur shirk, répondaient qu'ils n'adoraient pas en dehors d'Allah mais qu'ils utilisaient seulement des intercesseurs.

De même que les moushrikin d'aujourd'hui, les adoreurs des tombes qui disent « lâ ilaha illa Allah », qui font le jeûne, le Hajj etc. disent la même chose.

Ils disent par exemple : « Je sais que cet homme pieux qui est mort dans sa tombe ne peut pas me profiter, ni me nuire. Mais c'est un homme pieux et je veux son intercession auprès d'Allah. Puisqu'il est pieux, il est plus près d'Allah que moi. Et si je lui demande, Allah ne pourra pas lui refuser, c'est pourquoi je le prends lui comme intermédiaire. »

Ensuite le Cheykh clarifie un point important qui est que parmi les gens de bida'a lorsqu'ils parlent des salafiyin, ils disent qu'ils ne croient pas en chafa'a (l'intercession). Or ceci est faux.

Il y a une intercession qui est vraie et une intercession qui est fautive.

On affirme l'intercession qui est vraie qui est prouvée dans les textes du Coran et de la sounnah et celle qui est fautive on la rejette et on la nie.

Donc le cheykh clarifie bien ce point et précise que :

### ● L'intercession qui est vraie, c'est celle qui respecte 2 conditions

- **La première condition** : c'est que celui qui intercède auprès d'Allah ne peut le faire qu'avec la permission d'Allah سبحانه وتعالى.

- **La deuxième condition** : c'est que la personne pour qui on va intercéder doit faire partie des gens qui sont sur le tawhid. Si la personne fait partie des moushrikin le Prophète صل الله عليه وسلم ne peut pas intercéder en sa faveur.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée l'intercession est rejetée. Puis le cheykh mentionne les versets qui prouvent ces conditions (traduction rapprochée) :

*{Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?}* [Sourate Al Baqara, verset 255]

Et ils ne peuvent intercéder que pour celui qu'Allah a agréé. Allah سبحانه وتعالى a dit :

*{Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a déjà agréés}* [Sourate Al anbiya, verset 28]

Et qui sont « ceux qu'Il a déjà agréé ? » Ce sont les pécheurs parmi ceux qui ont été sur le tawhid.

En ce qui concerne les Koufar et les moushrikoun l'intercession ne leur sera d'aucune utilité.

Puis le cheykh mentionne ce verset (traduction rapprochée) :

*{...les injustes ne trouveront plus ni ami intime ni intercesseur efficace.}* [Sourate Ghafir, verset 18]

Le cheykh dit que ceux qui font cette forme de shirk ont connu l'existence de l'intercession mais n'ont pas compris ce qu'elle signifie.

Ils sont partie la demandée à ceux qui sont morts sans la permission d'Allah, et sans que ces derniers (les morts) n'est aussi la permission d'Allah pour la donner.

Et ils l'ont même demandée à celui qui est moushrik (l'associateur).

Ils ne savent donc pas distinguer entre l'intercession qui est vraie et celle qui est fautive.

Le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab dit :

Et le fait qu'ils leur demandent l'intercession est indiqué par la parole de Allah سبحانه وتعالى d'Allah (traduction rapprochée) : « *Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »* (Sourate 10 verset 18). Et il y a deux intercessions : l'une est niée, et l'autre confirmée : L'intercession niée est celle qui est demandée à un autre qu'Allah pour une chose que seul Allah peut faire, et ceci est indiqué par la parole de Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Ô les croyants ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes.* » (Sourate 2 verset 254). Et l'intercession confirmée est celle qui est demandée à Allah, et dont l'intercesseur a reçu l'honneur d'intercéder, et dont Allah est satisfait des paroles et des actes de celui pour qui on intercède. Et elle ne se fait qu'après la permission d'Allah, comme Il le dit (traduction rapprochée) : « *Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?* » (Sourate 2 verset 255)

Cela rejoint ce qu'a expliqué le Cheykh Salih Al Fawzan.

Ce dernier complète avec le verset qui dit (traduction rapprochée) :

*{Est-ce qu'ils ont pris en dehors d'Allah des intercesseurs ? Dis : « Même s'ils ne possèdent rien et qu'ils ne raisonnent pas. » Dis : « À Allah appartient l'intercession tout entière. Et c'est à Lui qu'appartient le royaume des cieux et de la terre. Et c'est à Lui qu'ils retourneront. »}*

Ce sont donc des preuves claires qu'on ne peut demander l'intercession à personne excepté à Allah سبحانه وتعالى.

On ne la demande pas au prophète صل الله عليه وسلم, on la demande uniquement à Allah سبحانه وتعالى, car c'est Lui qui détient l'intercession.

Le cheykh précise également un détail, c'est que cela ne concerne pas la chafa'a (l'intercession) dans la douniya.

Si par exemple tu vas voir un frère qui connaît le patron d'une entreprise et que tu lui demandes d'aller parler à ce patron afin qu'il t'engage, cela est permis.

Tu lui demandes une chose qu'il est capable de faire. Mais l'intercession dont il est question ici ce n'est pas celle-ci, il s'agit d'intercession au Jour du Jugement Dernier, d'intercession pour sortir de l'Enfer et des choses de ce genre.

Donc le cheykh dit que l'intercession permise, c'est uniquement celle qui est demandé à Allah سبحانه وتعالى. Et la personne qui intercède, qui est celui qui a reçu cet honneur de demander l'intercession, c'est celui qu'Allah a agréé.

Et qu'est-ce qu'Allah a agréé ?

Ce sont ses paroles et ses actions dans lesquels il n'y avait pas de shirk. Et tout cela après qu'Allah l'ai permis, comme Il l'a dit (traduction rapprochée) :

*{Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?}* [Sourate Al Baqara, verset 255]

[...]

Le Prophète صل الله عليه وسلم, qui est la meilleure des créatures, lorsqu'il voudra intercéder pour les gens au Jour du Jugement, il se prosternera devant Allah سبحانه وتعالى en l'invoquant et le glorifiant.

Et il restera prosterné jusqu'à ce qu'Allah lui dise : « *Relève la tête ! Parles, tu seras écouté. Et intercèdes, on te donnera l'intercession.* » Cela prouve qu'il ne peut pas demander l'intercession, et il ne peut pas intercéder sauf après la permission d'Allah.

Le cheykh dit que l'intercession acceptée c'est celle qui sera pour les gens qui ont le tawhid. Le moushrik, lui aura aucune intercession qui lui sera profitable.

[...] Cela conclut l'explication concernant la chafa'a (l'intercession).

## Cours 4

### Explication de la troisième règle :

### Le prophète est venu parmi des Moushrikin qui adoraient toute sorte de choses et il n'a pas distingué entre eux



[Lien vers le cours 4 audio](#)



**La troisième base :** C'est que le prophète صل الله عليه وسلم est apparu chez des gens dont les cultes divergeaient : il y en avait qui adoraient les anges, d'autres les prophètes et les pieux, d'autres les pierres et les arbres, d'autres le soleil et la lune. Malgré cela, le messenger صل الله عليه وسلم les combattit tous sans distinction.

On voit que dans les règles que l'on a lu jusqu'à maintenant et dans cette règle-ci, que le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab a su comment résumer les points les plus importants sur lesquels on se concentre lorsque l'on fait la darwa (l'appel à l'Islam), et comment ramener les gens à la bonne compréhension du Tawhid. Donc il se concentre sur des points clef.

Il essaie d'expliquer aux moushrikin que lorsque le Prophète صل الله عليه وسلم est venu aux arabes à l'époque, il ne les a pas trouvés tous en train d'adorer des idoles.

Il y en a qui adoraient des hommes pieux, et lorsque l'on remonte à l'origine des idoles on se rend compte que c'étaient des hommes pieux dont on a fait des statues, ou que l'on représente par des statues.

Ou bien il s'agissait d'anges, ou de jinns, ou tout autre chose en dehors d'Allah.

Ils adoraient tous des choses différentes mais ils se sont réunis sur le fait qu'ils faisaient une chose considérée comme du shirk.

Le cheykh Salih Al Fawzan explique cette troisième base en disant que le prophète صل الله عليه وسلم a été envoyé à des moushrikin qui adoraient différentes choses [...]

Donc, ils n'étaient pas unis dans ce qu'ils adoraient.

Et cela fait partie de la laideur du shirk, comme dit le cheykh Al Fawzan.

Du fait que les gens qui pratiquent le shirk et qui adorent autre qu'Allah سبحانه وتعالى ne sont pas capables de se réunir sur une seule et unique chose dans leur adoration.

Contrairement au mouhidin, les gens qui ont unifié Allah سبحانه وتعالى, leur objet d'adoration est unique.

Et le cheykh mentionne le verset : (traduction rapprochée) :

*{Est-ce que des seigneurs divisés sont meilleurs ? Ou est-ce Allah l'Unique, at-Tahar (Celui qui a le dessus sur toute chose).}*

Comme exemple de division dans l'adoration on peut regarder les indous, en Inde ils ont des milliers de dieux différents.

Dans une même famille, une même maison on retrouve différents dieux et statues que les gens adorent.

Certain disent « moi mon dieu, c'est le Dieu du ciel » un autre dit « moi mon dieu, c'est le dieu des fruits » etc.

Chaque dieu ayant sa spécialité. Alors si tu viens et tu dis « moi mon dieu, c'est Celui qui contrôle tout cela en même temps ».

Est-ce que cela n'est pas mieux que celui qui contrôle seulement une petite affaire ?

Donc cela n'est pas difficile de comprendre que c'est meilleur d'adorer celui qui contrôle toute chose.

Donc le cheykh dit que parmi les aspects négatifs du shirk, c'est que les gens sont tous divisés dans leurs adorations.

Il n'y a rien qui les réuni.

Et pour les moushrikin, c'est une chose inconcevable que le tawhid car ils n'arrivent pas à admettre l'adoration pour un seul Dieu.

Même les moushrikin d'aujourd'hui si tu leur parles des mécréants en disant « Il faut que toute l'humanité soit uni sur une seule et même foi. », ils disent « Mais non tout le monde ne peut pas être sur une seule religion, il faut qu'il y ait de la diversité... »

Ils ne peuvent pas concevoir que tous les êtres humains adorent le même Créateur, le même Dieu.

Ces moushrikins sont donc tous divisés car ils ne se basent sur rien de fondamental, mais se basent uniquement sur leurs désirs et leurs passions qui est la cause de leur division. Et le cheykh mentionne un verset où Allah سبحانه وتعالى nous donne un exemple (traduction rapprochée) :

*{Dieu vous propose en parabole un serviteur qui a plusieurs maîtres associés, qui se disputent son service, et un autre serviteur qui n'a qu'un seul maître. Le sort de ces deux serviteurs est-il le même ? Louange à Dieu, la différence est claire ! Mais trop peu d'hommes en ont conscience !}* [Sourate Az-Zoumar, verset 29]

Puis le cheykh explique ce verset.

Allah سبحانه وتعالى a donné cet exemple pour mentionner celui qui adore Allah سبحانه وتعالى seul.

Il dit que c'est comme celui qui a un seul maître, il est en paix avec lui car sait qu'il y a qu'un seul maître qui va lui demander une seule chose à la fois etc.

Tandis que le moushrik, il est comme celui qui a plusieurs maîtres, et chacun de ces maîtres désire quelque chose de lui. Il doit donc se diviser pour tous ses maîtres, ce qui est difficile pour lui. [...]

Ça c'est l'exemple du moushrik qu'Allah a donné pour faire comprendre la différence entre celui qui adore plusieurs dieux et celui qui en adore qu'un.

Ces moushrikins, le prophète صل الله عليه وسلم les a tous combattu sans exception. Il n'a pas fait de distinction entre les idolâtres, les chrétiens, et autres moushrikins.

Il les a tous considéré de la même façon. Il y a donc une réfutation à celui qui dit « celui qui adore une idole n'est pas comme celui qui adore un homme ».

Car aujourd'hui parmi les musulmans qui font le shirk en adorant les tombes, ils disent « nous ce que l'on fait ce n'est pas la même chose, car nous demandons aux hommes pieux l'intercession tandis que les autres ils adorent des idoles, des pierres, des arbres, des choses inertes. »

Ils cherchent donc à se distinguer, pour justifier ce qu'ils font.

C'est pour cette raison que le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab a pris cet argument comme une règle, pour faire comprendre que la distinction qu'ils essaient d'utiliser n'a aucune réalité.

Il n'y a aucune différence entre le fait d'adorer une idole et un homme pieux comme eux le prétendent.

On répond donc à ces moushrikin que le Prophète صل الله عليه وسلم n'a pas fait de distinction entre eux. Il a considéré que tous les moushrikin sont halal dans leur sang et dans leur bien. [...]

Il n'y a pas distinction entre le moushrik qui adore une idole, une pierre ou un arbre.

Car le shirk c'est adorer autre qu'Allah Azawajal, peu importe ce que c'est.

Que ce soit un prophète, un ange, un djinn, une pierre, peu importe la chose qu'elle soit un être vivant ou un chose inerte ou même un animal.

Ce n'est pas la chose elle-même qui compte, si ce n'est pas Allah سبحانه وتعالى ça ne mérite pas d'être adoré, et si ça ne mérite pas d'être adoré alors il s'agira de shirk billah.

Le cheykh mentionne comme preuve de ceci la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) :

*{Adorez Allah et ne Lui associez rien}* [Sourate An-Nissa, verset 36]

Et le terme « rien » c'est général, cela comprend tout ce qui peut être adoré en dehors d'Allah, sans exception rentre dans l'interdiction.

Puis le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab cite des preuves :

Ceci est indiqué par la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association (fitna) et que la religion soit entièrement à Allah seul.* » (sourate 2 verset 193)

Dans ce verset le mot employé est « fitna », et le Cheykh précise que la fitna dont il est question ici c'est le shirk (l'association).

Le cheykh Al Fawzan dit que dans ce verset il y a une preuve car Allah سبحانه وتعالى dit de combattre les moushrikin sans faire de distinction entre eux par rapport à ce qu'ils adorent.

Allah a dit (traduction rapprochée) :

« Et combattez-les »

Et ceci est général pour tous les moushrikin sans distinction.

Puis Il a dit « jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association (fitna) », c'est-à-dire « jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de shirk », et là encore, c'est général, toute forme de shirk sans distinction.



« et que la religion soit entièrement à Allah seul » signifie que toute l'adoration doit être uniquement pour Allah سبحانه وتعالى. [...]

Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab mentionne un autre verset (traduction rapprochée) :

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient le soleil et la lune est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Parmi Ses merveilles, il y a la nuit, le jour, le soleil et la lune: ne vous prosterner ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez* » (sourate 41 verset 37)

Cheykh Al Fawzan dit qu'il y a dans ce verset-là une preuve qu'il y a des gens qui se prosternent devant le soleil et la lune.

Et c'est pour cela que le Prophète صل الله عليه وسلم nous a interdit de faire la prière lorsque le soleil se couche et lorsque le soleil se lève, pour ainsi fermer la porte à cette forme de shirk.

En effet si cela était permis de faire la prière à ces moments, comme le font les moushrikin, les gens pourraient croire que les musulmans adorent le soleil.

De plus cela serait une ressemblance aux moushrikin (qui eux prient à ces 2 moments particuliers).

Et cela n'a rien à voir avec l'intention, car que tu ais une bonne ou une mauvaise intention, ou que tu dises « je n'ai pas l'intention de les imiter », au final ce que tu fais c'est de les imiter.

Or, imiter les moushrikin et les kouffar dans l'adoration, dans la religion et dans les autres aspects de la vie, c'est interdit. (c'est un des principes qu'à expliqué le Cheykh Al Islam Ibn Taymiyya dans son livre)

Donc cette interdiction de prier au lever et coucher du soleil c'est une interdiction qui sert à fermer la porte à ce qui pourrait mener au shirk, même si l'acte n'est pas haram en lui-même. [...]

Ceci est un principe connu dans la shari'a qui est l'interdiction d'une chose qui peut mener à pire.

Comme par exemple si tu regardes une femme, cela peut te donner envie d'aller lui parler, puis le fait de lui parler peut t'amener à autre chose qui à la fin peut t'amener à zina (l'adultère).

Donc fermer la porte à cela, le Prophète صل الله عليه وسلم nous a ordonné de baisser le regard. Ceci est un exemple du principe. [...]

Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab mentionne une autre preuve :

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les anges est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes.* » (sourate 3 verset 80)

Ce verset est une preuve qu'il y a des gens qui adorent les anges et les prophètes.

Et les gens qui adorent les tombes aujourd'hui ils disent que d'adorer les anges, les prophètes et les hommes pieux n'est pas du koufr (de la mécréance).

Ce verset prouve donc qu'ils ont tort et qu'ils mentent.

Le Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab dit ensuite :

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les prophètes est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Rappelle-leur le moment où Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: «Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. »* (Sourate 5 verset 116)

Dans ce verset nous avons la réponse de 'Issa عليه سلام lui-même à la question d'Allah « Est-ce toi qui a dit aux hommes de t'adorer toi et ta mère ? »

Et il répond qu'il n'a jamais dit ça.

Et même aujourd'hui si vous lisez la bible que les chrétiens ont entre leurs mains vous ne verrez pas que Jésus a dit cela.

Ce verset prouve donc qu'il y a des gens qui ont des prophètes comme divinité.

Les chrétiens ont pris 'Issa عليه سلام pour Dieu, alors qu'il n'a jamais dit aux gens de l'adorer ou d'adorer sa mère.

De même, aujourd'hui il y a des musulmans qui ont pris le prophète Mohammed صلى الله عليه وسلم comme objet d'adoration, et ils lui demandent en dehors d'Allah سبحانه وتعالى de les aider et de leur donner des choses. Ils prétendent que c'est par amour et par respect pour le Prophète صلى الله عليه وسلم qu'ils font cela, alors qu'en réalité c'est du shirk.

Ils font avec le Prophète صلى الله عليه وسلم exactement ce qu'ont fait les chrétiens avec 'Issa عليه سلام.

Et ils pensent qu'il y a une différence, car ils disent « nous nous ne disons pas que Mohammed صلى الله عليه وسلم est le fils d'Allah ».

Alors ils croient que c'est correct de l'invoquer.

Mais cela n'a rien à voir.

Dire qu'untel est le fils d'Allah, ceci est du koufr en lui-même.

Et de l'adorer et de lui demander en dehors d'Allah, ceci est un autre koufr.

C'est comme si tu ajoutes un shirk par-dessus un autre.

Donc les chrétiens, par exemple, s'ils cessaient de dire que Jésus est le fils d'Allah mais qu'ils continuent de l'invoquer et lui demander en dehors d'Allah, et bien ils continueraient toujours à être des moushrikin. [...]

Dans ce verset il y a donc une réfutation pour celui qui prétend qu'il y a une différence entre ce que faisaient les moushrikin et ceux qui adorent les tombes aujourd'hui.

Cela réfute également ceux qui prétendent que le shirk c'est uniquement d'adorer une idole.

Cette dernière idée est une erreur dans 2 points de vue :

- **1er point de vue** : Allah سبحانه وتعالى a rejeté tout ceux qui adoraient quelque chose en dehors d'Allah, que ce soit des prophètes ou autres. Et Il سبحانه وتعالى a commandé de tous les combattre sans exception.

- **2ème point de vue** : C'est que le prophète n'a pas distingué entre celui qui adorait une idole, ou celui qui adorait un ange ou un homme pieux etc.

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les personnes pieuses est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « *Ceux qu'ils invoquent, cherchent eux-mêmes, à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement.* » (Sourate 17 verset 57)

Cheykh dit que ce verset est une preuve qu'il y a des gens qui adorent les hommes pieux, c'est-à-dire les hommes qui font du bien, qui prient, qui jeûnent, qui ordonnent le bien et interdisent le mal, qui ont bien pratiqué l'Islam, qui sont morts ou qui sont vivants.

Le cheykh dit que « *Ceux qu'ils invoquent* » c'est-à-dire ceux que les moushrikin invoquent, eux-même ils cherchent le moyen pour aller vers leur Seigneur.

Le cheykh explique que ce verset a été révélé au sujet de celui qui adorait le Messie 'Issa عليه سلام et celui qui adorait sa mère Maryam رضي الله عنها , ou 'Ouzayr :anhou: .

Donc Allah a révélé ce verset pour leur dire « *Vous qui êtes en train d'adorer 'Issa عليه سلام, ou Maryam رضي الله عنها ou 'Ouzayr :anhou:, vous adorez des êtres qui cherchent eux-mêmes à se rapprocher d'Allah et qui espèrent en la miséricorde d'Allah et qui craignent son châtement.* »

Alors pourquoi vous n'adorez pas Allah ta 'ala directement comme eux le faisaient plutôt que de chercher à se rapprocher et adorer ces êtres-là.

Tous étaient des serviteurs d'Allah et qui avaient besoin d'Allah سبحانه وتعالى.

Pourquoi chercher à se rapprocher d'eux, alors qu'eux cherchent à se rapprocher d'Allah سبحانه وتعالى ? Pourquoi ne pas prendre leur exemple à eux ?

Que signifie « *El wassila* » ? C'est un moyen de se rapprocher par l'obéissance, par l'adoration.

Cela prouve que ces être-là ils ne méritent pas l'adoration, car ce sont des êtres humains qui ont besoin d'Allah, qui demande Sa miséricorde et qui craignent Son châtement.

Donc une personne qui a ces caractéristiques là il ne peut pas être adoré.

Le cheykh dit qu'il y a également une autre interprétation à ce verset.

Il dit qu'il y a parmi les moushrikins certains qui adoraient les djinns. Et ce groupe de djinns s'est converti à l'Islam, sans que ces moushrikin ne le sachent. Ils ont donc continué à les adorer.

Et les djinns, quant à eux, commençaient à se rapprocher d'Allah en faisant des obéissances, en espérant Sa miséricorde et craignant Son châtement.

Ils sont donc devenus des serviteurs d'Allah, qui sont pauvres devant Lui, c'est-à-dire qu'ils ont besoin d'Allah.

Ils ne méritent donc aucune forme d'adoration.

Comment peut-on adorer quelqu'un qui lui-même est un serviteur d'Allah et qui a besoin d'Allah autant que nous ?

Le cheykh dit que peu importe quelle interprétation on prend, que ce soit la 1ère ou la seconde, elles prouvent toutes les deux qu'il n'est pas permis d'adorer des serviteurs d'Allah, qu'il s'agisse de prophètes, des rapprochés, des hommes pieux etc...

Cheykh explique ensuite que la signification du mot « *el wassila* » est l'obéissance et le rapprochement. Toutefois dans la langue « *el wassila* » c'est quelque chose qui t'amène à ton but, c'est un moyen.

Or qu'est-ce qui t'amène vers Allah سبحانه وتعالى ? Qu'est-ce qui t'amène vers Son paradis, vers Son agrément ?

Ce qui t'amène vers Allah ta 'ala c'est ce qu'Il t'a légiféré, ce qu'Il a ordonné comme commandements et comme règle d'adoration.

Donc, voilà les choses que tu dois faire pour arriver à Son agrément.

Et Allah dit dans un verset (traduction rapprochée) :

*{Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu et efforcez-vous de trouver le moyen de vous rapprocher de Lui ! Déployez vos efforts pour Sa cause, ainsi vous réussirez !}* [Sourate El Ma-ida, verset 35]

Le cheykh explique qu'il y a des gens qui ont dévié dans le Tawhid car ils essaient de donner une autre signification au mot « wassila » qui est fausse, pour ainsi justifier le shirk billah qu'ils commettent.

Ils interprètent ce mot en disant que tu dois prendre entre toi et Allah des intermédiaires pour te rapprocher d'Allah.

Tout comme faisaient les moushrikin au temps du Prophète صل الله عليه وسلم.

Et Allah dit à ce sujet (traduction rapprochée) :

*{Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent: « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah ».}* [Sourate Az-Zoumar, verset 3]

Donc pour ces gens-là, qui ont dévié et qui déforment la réalité, prendre « el wassila » (un moyen) c'est de prendre un intermédiaire entre eux et Allah.

Ces intermédiaires vont leur servir à se faire connaître auprès d'Allah.

Comme aujourd'hui par exemple dans la douniya on voit ce genre de chose, pour avoir accès à une personne haut placé on doit d'abord passer par un intercesseur qui va te faire connaître auprès de cette personne, comme par exemple le président.

On ne peut accéder au président directement parce qu'il nous connaît pas.

Et bien ces gens déviés agissent de la même manière avec Allah ta 'ala, comme si Celui-ci était un ignorant et qu'Il ne les connaissait pas.

Comme s'Il avait besoin de quelqu'un pour qu'Il te connaisse.

Voilà donc un des exemples de leurs actes, ils comparent Allah à la création.

Or, Allah سبحانه وتعالى sait mieux que nous-même ce dont nous avons besoin, donc Il n'a pas besoin de quelqu'un pour nous présenter à Lui.

Le cheykh dit que cette façon d'agir c'est aussi comme si Allah سبحانه وتعالى était avar et qu'Il ne donnait qu'à ceux qui ont pris ces intermédiaires.

Ceci arrive très souvent entre les êtres humains lorsque quelqu'un obtient une faveur, après service rendu ou autre, auprès d'une autre personne.

Alors, s'il lui demande une chose ce dernier ne pourra pas refuser parce qu'il lui doit une faveur.

Ces personnes déviées prennent Allah de cette façon-là. Ils pensent que certains êtres humains ont des droits sur Allah سبحانه وتعالى, et que s'ils demandent à Allah, Il ne peut pas leur refuser.

C'est en expliquant ce verset (verset 3 de la sourate az-Zoumar) qu'ils donnent des choubouhat (des doutes) aux gens.

Car ils disent que ce verset est une preuve que tu as le droit de prendre des intermédiaires entre toi et Allah. Ils disent qu'Allah nous a ordonné de prendre un moyen pour aller vers Lui : « el wassila ».

Et pour eux « el wassila » c'est un intermédiaire.

C'est ainsi qu'ils déforment la parole d'Allah de son contexte et de son sens réel.

Or, le cheykh explique que dans le Coran et dans la sounnah, le mot « el wassila » c'est un moyen qu'on prend qui a été ordonné par Allah pour te rapprocher de Lui et atteindre Son agrément.

Et les moyens pour se rapprocher de Lui ont été clarifiés dans le Coran et la sounnah, et c'est de Lui obéir, d'obéir au Messager صل الله عليه وسلم, de Lui demander par le moyen de Ses noms et de Ses attributs.

C'est ce qu'on appelle « at-tawassoul », rechercher un « wassila » (un moyen).

Par exemple tu peux demander à un frère pieux de faire une dou'as pour toi, ou un frère qui part en voyage tu lui demande de faire une dou'as pour toi parce que tu sais que celui qui voyage ses dou'as sont exaucées, etc...

Tout ça ce sont des exemples de moyens que l'on peut prendre pour se rapprocher d'Allah سبحانه وتعالى et qui sont autorisés.

Alors que pour les gens qui ont déviés le tawassoul ce fait par les créatures. Ils cherchent un moyen pour se rapprocher d'Allah par les créatures. Et ça une tawassoul qui est basée sur le shirk. [...]

Et le cheykh mentionne les versets suivants (traductions rapprochées) :

*{Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. »}* [Sourate Younous, verset 18]

*{Ils disent: « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah »}* [Sourate Az-Zoumar, verset 3]

Le cheykh dit que ceci est le shirk des premiers et des derniers, car c'est exactement ce que font ceux qui adorent les tombes aujourd'hui. Même s'ils essaient de donner à leurs actes un autre nom, cela reste quand même du shirk. [...]

Allah سبحانه وتعالى n'a pas fait du shirk un moyen pour se rapprocher de Lui, car le shirk est quelque chose qui t'éloigne d'Allah, comme Allah dit dans ce verset (traduction rapprochée) :

*{Quiconque donne des associés à Dieu, Dieu lui interdira l'entrée du Paradis et lui réservera l'Enfer pour séjour, les injustes ne bénéficieront d'aucun secours.}* [Sourate Al Ma-idah, verset 72]

Toujours concernant le verset qui parle du moyen « el wassila », il y a dans ce verset la preuve que parmi les moushrikin il y en a qui adoraient les hommes pieux.

Et Allah سبحانه وتعالى a clarifié dans ce verset que ces hommes pieux ont eux-mêmes besoin de se rapprocher d'Allah, et qu'ils ont besoin de Lui. Ils cherchent donc un moyen pour se rapprocher d'Allah, et ceci par Son obéissance.

Et Allah ta 'ala dit « à qui mieux » (أَيُّهُمْ أَقْرَبُ ), cela signifie lequel d'entre eux est le plus proche ?

Ils essaient de se concurrencer les uns les autres pour savoir lequel d'entre eux est le plus proche d'Allah.

Ils font des efforts dans l'adoration pour cela.

Tout cela pour montrer qu'ils ont besoin d'Allah et qu'ils sont pauvres devant Lui, et donc par conséquent cela prouve qu'ils ne méritent pas l'adoration.

**Cours 5**  
**Suite de l'explication de la troisième règle**  
**Explication de la quatrième règle :**  
**le shirk contemporain est pire que celui des premiers moushrikines**



[Lien vers le cours 5 audio](#)



Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله continue de citer des preuves :

Et l'indication qu'il y en avait qui adoraient les pierres et les arbres est la parole d'Allah سبحانه وتعالى (traduction rapprochée) : « 19. *Que pensez-vous cependant des divinités, Lāt et Uzzā* 20. *ainsi que Manāt, cette troisième autre ?* » (Sourate 53, verset 19-20)

Et maintenant il s'agit du verset qui prouve que des gens adoraient des pierres et des arbres. Cheykh explique que lorsqu' Allah سبحانه وتعالى parle sous forme de question ici, c'est pour blâmer les gens qui adorent ces idoles.

Al-Lat, c'est le nom d'une idole qui était adorée dans la ville de Taïf. Il s'agit en fait d'un gros rocher creusé ou sculpté, sur lequel on avait construit une maison. Et sur cette maison on a mis des grands draps, ou rideaux pour imiter la Ka'ba. Autours de cette pierre il y a un grand espace où des gens s'occupent d'elle. Les moushrikin adoraient cette idole en dehors d'Allah. Cette idole appartenait à la tribu de Taqif et les autres tribus qui étaient autour.

Parmi les différentes lectures de ce verset on peut également lire ce nom al-Latta, avec une chedda sur le "Ta".

Et ce nom-là désigne une personne qui était pieuse et qui nourrissait les pèlerins qui venaient pour le Hajj. Et lorsqu'il est mort, on a construit sur sa tombe une maison sur laquelle on avait mis des rideaux. Et on l'adorait en dehors d'Allah.

Ensuite il y a 'Ouzā. Le cheykh explique que 'Ouzā ce sont des arbres qui se trouvent dans une vallée de dattiers entre Mekka et Taïf.

Et autour de ces arbres il y a des constructions avec également des rideaux qui les recouvrent. Et dans ces arbres il y a des shiyatin (des démons) qui parlent aux gens qui les adorent. Ces gens s'imaginent que ce sont les arbres qui parlent. Cette idole-là appartenait à la tribu des Qouraych ainsi qu'aux autres gens de Mekka.

Puis le cheykh parle de la 3ème idole qui est mentionnée, c'est Manat.

Il s'agit également d'une grosse pierre qui est située à côté d'une montagne appelée Qadid (ou Qouday), entre Mekka et Médine.

Elle appartenait à 3 tribus, dont les gens faisaient el Ihram (la sacralisation) pour le hajj à cet endroit-là.

C'est 3 idoles étaient les 3 plus grandes idoles que les arabes possédaient.

Après avoir détaillé ce qu'étaient ces 3 idoles, le cheykh explique ensuite le verset lui-même.

Il dit Que pensez-vous cependant des divinités, Lāt et Uzzā ?

Est-ce qu'elles vous ont profitées en quoi que ce soit ?

Est-ce qu'elles vous ont enrichies ?

Est-ce qu'elles vous sont venues en aide lorsque le Prophète صل الله عليه وسلم est venu pour conquérir Mekka ?

Est-ce qu'elles ont créé ?

Est-ce qu'elles vous donnent votre subsistance ?

Est-ce que ce sont elles qui font vivre ou mourir ? Qu'avez-vous trouvé auprès d'elles ?

Tout ça c'est pour les faire réfléchir, pour les blâmer, pour qu'ils reviennent à la droiture.

Car toutes ces idoles ne sont que des roches, des pierres et des arbres.

Elles ne peuvent ni nuire ni profiter, elles sont créées elles-mêmes alors comment pourraient-elles aider les autres ?

Lorsque Allah a fait venir l'Islam, et que le Prophète a conquis Mekka, il a envoyé des Sahaba à des idoles particulières pour détruire.

Deux compagnons ont détruit Al-Lat à Taïf selon les commandements du Prophète صل الله عليه وسلم.

Puis, il a envoyé Khalid Ibnou Walid pour détruire 'Ouza, qui a coupé tous les arbres et tué le djinn qui était caché dedans.

Ensuite, il a envoyé 'Ali Ibn Abi Talib pour détruire l'idole Manat.

Donc les Sahaba ont détruit toutes les idoles qui étaient adorées par les arabes et les 3 plus grandes d'entre elles.

Le cheykh dit, est-ce qu'elles se sont sauvées ?

Elles n'ont pas pu se sauver elles-mêmes alors comment pouvaient-elles sauver les autres ? Leur adoration était donc une chose stupide.

De même il y a des savants qui mentionnent une histoire qui se déroule avant l'Islam, où un moushrik adorait des idoles qu'il y avait dans un temple.

Un jour il est entré et a trouvé un chien en train d'uriner sur une idole.

Il a chassé le chien puis il s'est mis à réfléchir et il s'est dit « l'idole elle ne peut même pas elle-même se protéger de l'urine d'un chien, et moi je suis là en train de l'adorer. »

Puis, il a accepté l'Islam.

Ça c'est une histoire qu'on raconte parfois aux enfants, car il y en a parmi eux qui ont des parents moushrikin, et ces histoires là les font réfléchir. [...]

Le cheykh dit qu'il y a donc ici une preuve que celui qui adore les pierres et les arbres, adore quelque chose de faux. Et ceux qui adoraient ces 3 trois grandes idoles,

Allah a fait que celles-ci ont disparues. [...]

Le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله avait raison de mentionner que parmi les moushrikin il y en avait qui adoraient les pierres et les arbres.

Et le cheykh (Fawzan) dit, où est la raison des gens ?

Comment des êtres humains peuvent aller si bas que d'adorer des pierres et des arbres, des choses inertes qui n'ont pas de raison ?

Ceci est une comparaison avec les gens qui aujourd'hui se disent musulmans et adorent les tombes.

Puis le Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله mentionne un hadith toujours pour comparer ces gens avec les moushrikin du temps du Prophète صل الله عليه وسلم.

Et le hadîth d'Abî Wâqid Al-Laythî qu'Allah l'agrée, qui dit : « *Nous sortions avec le Prophète صل الله عليه وسلم pour l'expédition militaire de Hounayn et nous avons récemment quitter le polythéisme. Les polythéistes avaient un arbre pour lequel ils avaient de la dévotion et sur lequel ils suspendaient leur armes, ils l'appelaient « Dhât Anwât ». Nous sommes passés près d'un arbre et nous avons dit : « Ô Messenger d'Allah ! Désigne-nous un Dhaat Anwaat semblable à leur Dhaat Anwaat. » Il répondit : « Allahou Akbar (Allah est le plus grand) ! Ce sont les chemins déviés ! Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, ce que vous avez demandé est semblable à ce que Bani Israïl demanda à Moussa عليه سلام (traduction rapprochée) : « Ô Moussa, désigne-nous une divinité semblable à leurs divinités. » Il dit : « Vous êtes certes des gens ignorants. Le culte auquel ceux-là s'adonnent est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. » Il leur dit : « Chercherai-je pour vous une autre divinité qu' Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures (de leur époque) ? » (Sourate 7 versets 138 à 140)»*

Ces moushrikin accrochaient leurs armes à cet arbre car ils pensaient y gagner de la bénédiction. Alors les compagnons du Prophète صل الله عليه وسلم nouvellement rentrés dans l'Islam, ont demandé un arbre pour faire la même chose que les moushrikin.

Le Prophète صل الله عليه وسلم leur a répondu que ce qu'ils demandaient c'était exactement la même chose que le peuple de Moussa عليه سلام avait fait lorsqu'il avait vu une idole.

Ils ont dit : « Ô Moussa ! Désigne-nous une idole comme eux en ont une. »

Le cheykh Al Fawzan va donc expliquer ce hadith. Il dit que Abi Waqid Al-Laythi fait partie des musulmans qui se sont converti l'année de la conquête de Mekka, la 8ème année après la hijra. Puis, le cheykh explique la partie du hadith qui précise que l'arbre des moushrikin s'appelait « Dhat al anwat ». « anwat » c'est le pluriel de « nawt » qui signifie accrocher. Ils y accrochaient leurs armes pour y mettre la baraka (bénédiction).

Donc certain parmi les sahabas, qui venaient de se convertir à l'Islam et qui ne connaissaient pas comme il faut le Tawhid, ont dit : « Donnez-nous un arbre comme eux pour qu'on puisse y accrocher nos armes nous aussi. »

Le cheykh explique que cela fait partie du malheur de « *at-Taqlib* », c'est-à-dire de suivre aveuglement les gens.

Et c'est ce qui arrive très souvent chez les musulmans qui essaient de suivre les koufar.

Le Prophète صل الله عليه وسلم lorsqu'il a entendu cela, il s'est étonné et a dit « *Allahou akbar* » (plusieurs fois). En effet, lorsque le Prophète صل الله عليه وسلم était étonné par quelque chose ou qu'il n'aimait pas quelque chose il disait « Allahou akbar » pour exprimer son étonnement.

Et parfois il disait « soubhannallah » et il le répétait plusieurs fois.

Ensuite, le Prophète صل الله عليه وسلم a dit :

« *Vous avez dit exactement ce que les fils d'Israel ont dit à Moussa : « Désigne-nous une idole, comme eux ont une idole ». Certes vous êtes un peuple qui agit par ignorance.»*

En effet le peuple de Moussa عليه سلام s'est enfuit pourchassé par Pharaon et ses armées.

Allah وتعالى سبحانه a permis à Moussa عليه سلام de fendre la mer afin que son peuple puisse la traverser.

Et une fois sauvé de Pharaon les enfants d'Israël ont trouvé un peuple en train d'adorer une idole.

C'est à ce moment qu'ils ont demandé à Moussa une idole comme ce peuple.

Moussa عليه سلام les a alors traité de peuple ignorant.

Et à la suite de ça Moussa عليه سلام leur a dit que ce peuple, qui adore cette idole, est en train de faire quelque chose de faux puisque c'est du shirk.



Puis, il a dit : « *Que vais-je trouver comme divinité pour vous autre qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préféré par-dessus toutes les créatures dans le monde ?* » Ce récit est relaté dans la sourate Al A'raf, verser 138 – 140.

Moussa عليه سلام a donc blâmé son peuple de la même façon que le Prophète صل الله عليه وسلم a blâmé ses compagnons qui avaient demandé un arbre tel que les moushrikins avaient.

Cependant ni le peuple de Moussa عليه سلام, ni les sahabas n'ont fait de shirk.

Parce qu'il y a des gens de bida'a parmi les moushrikins qui essaient de réfuter la preuve que l'on utilise dans ce hadith en disant que les sahaba, bien qu'ils aient demandé un arbre comme les moushrikin, on ne les a pas traité de moushrikin.

Et ils en déduisent que ce qu'ils ont fait n'était pas du shirk.

Puis, le cheykh explique qu'aucun d'eux n'a fait de shirk et qu'ils ont demandé cela par ignorance.

Et le prophète صل الله عليه وسلم leur a interdit de le faire, de même que Moussa عليه سلام leur a interdit à son peuple de prendre une idole.

Et, ils s'en sont abstenus et c'est pour ça qu'ils n'ont pas été déclarés moushrikin.

Mais, s'ils l'avaient fait après avoir su que c'était du shirk, là ils auraient été déclarés moushrikin.

Donc, si Allah ta 'ala et Son Messager صل الله عليه وسلم ne leur avaient pas interdit cela, ils seraient alors tombé eux aussi dans le shirk.

Les preuves que l'on peut tirer de ce hadith c'est :

**1ère preuve :** Que parmi les moushrikins, il y en a qui ont adoré les arbres. Les moushrikins ont pris Dhat al anwat pour accrocher leurs épées et les sahabas ont essayé de les imiter et de faire comme eux car ils n'avaient pas assez de 'ilm (science) dans leur cœur à propos du Tawhid. Mais, Allah ta 'ala les a protégé par Son prophète صل الله عليه وسلم.

**2ème preuve :** Qu'il y a des gens qui essaient de chercher la baraka dans les arbres, et qui se tiennent auprès des arbres et des idoles. Et ils font le « *'oukouf* », c'est-à-dire rester à un endroit pour adorer et se rapprocher de cette chose.

Il y a des gens parmi les musulmans aujourd'hui qui cherchent à trouver la baraka auprès des arbres, des murs, des tombes ou des choses de ce genre. Et c'est exactement ce que faisaient les moushrikins à l'époque.

Cheykh dit qu'il y a des points très importants que l'on peut tirer de ce hadith qui sont :

- **1er :** L'ignorance du tawhid, c'est très dangereux.

Parce que si quelqu'un ignore le tawhid, c'est très facile pour lui de tomber dans le shirk.

Et, il ne sait même pas qu'il est tombé dans le shirk puisqu'il l'ignore.

Cela nous fait comprendre que c'est une obligation pour le musulman d'apprendre le tawhid, et d'apprendre ce qui s'oppose au tawhid c'est-à-dire le shirk.

Ceci pour que l'être humain soit capable de pratiquer sa religion avec compréhension et connaissance. Surtout, s'il voit des gens qui sont en train de faire quelque chose de faux et qu'il croit que c'est bien à cause de son ignorance. Il voit des gens qui font des formes de shirk et il les suit.

Cela nous montre les dangers de l'ignorance et en particulier l'ignorance dans la croyance islamique.

- **2ème :** Le danger d'imiter les moushrikins et d'essayer de leur ressembler.

Cela peut même mener au shirk.

Et le Prophète صل الله عليه وسلم a dit :

« *Celui qui imite (ou ressemble à) un peuple, fait partie des leur.* »

Cela montre que ce n'est pas permis pour un musulman de ressembler aux moushrikins.

- **3ème** : Rechercher la baraka des pierres, des arbres, des bâtiments, des constructions etc., tout ça c'est du shirk, même si les gens essaient de l'appeler par un autre nom.

Il y a des gens quand ils voient une personne pieuse ils essaient de la toucher pensant prendre de la baraka, ou certaines personnes lorsqu'ils vont dans la mosquée du Prophète صل الله عليه وسلم touchent et frottent les portes, les murs, les fenêtres, toutes sortes de choses dans la mosquée car ils pensent y trouver la baraka dedans.

Tout ça ce sont des exemples d'ignorance et de shirk.

**La quatrième base** : C'est que les polythéistes de notre époque sont coupables d'un polythéisme pire que celui des anciens, car les anciens n'associaient à Allah qu'en période de prospérité. Par contre en temps de difficulté ils adoraient Allah exclusivement. Quant aux polythéistes de notre époque, ils associent constamment, que ce soit en période de prospérité ou de difficulté. Ceci est indiqué par la parole d'Allah وتعالى (traduction rapprochée) : « *Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés des dangers de la mer en les ramenant sur la terre ferme, voilà qu'ils Lui donnent des associés.* » (Sourate 29 verset 65)

Le cheykh explique cette règle. Les moushrikins de notre époque font un shirk plus grave que le shirk des premiers moushrikin, c'est-à-dire ceux à qui le Prophète صل الله عليه وسلم a été envoyé en premier.

La cause de cela est claire car Allah ta 'ala nous a informé que les moushrikins du temps du Prophète صل الله عليه وسلم et ceux d'avant eux, adoraient Allah ta 'ala seul lorsqu'ils avaient des difficultés parce qu'ils savaient que personne ne pouvait les sauver de ces difficultés-là excepté Allah سبحانه وتعالى.

Et il mentionne des versets pour prouver cela (traduction rapprochée) :

*{Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquiez en dehors de Lui se perdent. Puis, quand Il vous sauve, et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme reste très ingrat !}* [Sourate Al Isra, verset 67]

Puis le verset (traduction rapprochée) :

*{Quand une vague les recouvre comme des ombres, ils invoquent Allah, vouant leur culte exclusivement à Lui ; et lorsqu'Il les sauve, en les ramenant vers la terre ferme, certains d'entre eux deviennent réticents ; mais, seul le grand traître et le grand ingrat renient Nos signes.}* [Sourate Louqman, verset 32]

Donc les premiers moushrikins, quand tout allait bien ils faisaient le shirk, ils adoraient les arbres et les pierres.

Et quand ils avaient des difficultés, un danger et qu'ils sentaient qu'ils allaient mourir, ils laissaient tomber les idoles pour n'adorer qu'Allah سبحانه وتعالى.

Parce qu'ils savaient que personne ne pouvait les sauver excepté Allah ta 'ala. Alors puisque c'est le cas, puisque personne ne peut vous sauver excepté Allah سبحانه وتعالى, alors vous adorez autre que Lui quand tout va bien ?

C'est une contradiction !

Les moushrikin de notre époque, quant à eux, le shirk est venu chez eux parmi les gens de la oumma du Prophète صل الله عليه وسلم et leur shirk, à eux, est continué.

Peu importe l'aisance ou la difficulté ils invoquent toujours autre qu'Allah سبحانه وتعالى.

Et même lorsqu'ils ont des difficultés c'est justement là qu'ils invoquent en dehors d'Allah contrairement aux moushrikins du temps du Prophète صل الله عليه وسلم.

[...] (Il mentionne plusieurs exemples de shirk parmi les sectes égarées)

Cheykh dit que le cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahhab رحمه الله a aussi mentionné dans son livre « Kashf ash-shoubouhat » (le dévoilement des ambiguïtés) qu'il y a un autre point de vue par lequel on peut affirmer que les moushrikins d'aujourd'hui sont pires.

Les moushrikins d'avant lorsqu'ils invoquaient autre qu'Allah ils invoquaient des anges, des prophètes et des hommes pieux.

Tandis que les moushrikins d'aujourd'hui ils invoquent des êtres qu'ils appellent des awliya mais qui en vérité ne sont même pas des awliya et qui font partie parfois des plus pervers parmi les hommes.

Et ils reconnaissent cela eux-mêmes.

On peut trouver dans leurs livres que certain de leur awliya ne faisait pas la prière, ou qu'il ne jeûnait pas, qu'il ne se préservait pas du péché de zina, qu'il vivait dans les poubelles et se nourrissait avec les chiens.

Et ces moushrikins pensent que ces hommes étaient des awliya et qu'étant donné qu'ils avaient atteints la perfection, le plus haut niveau dans la foi, ils n'avaient plus d'obligations dans la religion, plus rien qui était halal ou haram pour eux. Ils pensent que le halal et le haram c'est uniquement pour le musulman ordinaire.

[...]

Le cheykh dit que ces êtres-là ne sont pas des hommes pieux, alors comment peuvent-ils les comparer à des hommes pieux, des prophètes.

Et même s'il s'agissait d'hommes pieux et de prophètes ce serait quand même du shirk que de les invoquer en dehors d'Allah سبحانه وتعالى.

Donc si ce n'est pas des hommes pieux alors leur shirk est encore pire !

Ces gens, qu'ils appellent des awliya, ne faisaient même pas la salat et ne se préservaient même pas de faire des grands péchés, et malgré cela ils les adoraient.

Et ils mentionnent des noms comme exemple, Al Hallaj, que les soufis prennent comme un héros parce que c'est, selon eux, le premier à avoir eu le courage de dire qu'il était Allah سبحانه وتعالى.

Il est monté sur la Ka'ba, il a ouvert son manteau et a dit : « Dans ce manteau il n'y a rien excepté Allah. »

[...] (autres exemples)

Donc le Cheykh Mohammed Ibn Abdel Wahab a mentionné les preuves que les moushrikins d'aujourd'hui font un shirk plus grave que les moushrikins de l'époque du Prophète صل الله عليه وسلم.

Puis le cheykh termine sa rissala (son petit livre) en envoyant le salut et la paix sur le Prophète Mohammed صل الله عليه وسلم, ainsi que sur sa famille et ses sahaba.

